

# PACTE DES MOBILITES LOCALES

-----

## ***Phase initiale : protocole d'engagement entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Liffré-Cormier Communauté***

ENTRE

### **Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**

1 avenue de la Préfecture  
CS 24218  
35042 Rennes

Représenté par Monsieur Jean-Luc Chenut, agissant en sa qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, autorisé à signer le présent protocole par délibération du Conseil départemental en date du ...

Ci-après dénommée « le Département » ou « le Département d'Ille-et-Vilaine »  
D'une part,

ET

### **Liffré-Cormier Communauté**

24 Rue la Fontaine  
35340 Liffré

Représenté par Monsieur Stéphane Piquet, agissant en sa qualité de Président de Liffré-Cormier Communauté, autorisé à signer le présent protocole par délibération du Conseil communautaire en date du 19/09/2023,

Ci-après dénommée « Liffré-Cormier Communauté » ou « la communauté de communes »  
D'autre part,

## **PREAMBULE**

Les modes de déplacements prédominants en voiture individuelle engendrent des impacts environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires sur le climat, notre territoire et ses habitants. Cet état de fait nous oblige à agir immédiatement.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a ainsi décidé de mieux prendre en compte l'accélération des transitions en renforçant les mobilités alternatives à l'automobile partout où cela s'avère possible, soit directement par ses actions en tant que maître d'ouvrage, soit indirectement en s'associant aux actions volontaristes de ses partenaires dans ce domaine des mobilités plus durables.

Le Département d'Ille-et-Vilaine propose ainsi à chaque EPCI la contractualisation d'un pacte des mobilités locales, outil de co-construction des politiques de mobilités des territoires. L'ambition de ces pactes est d'aboutir à une stratégie cohérente, lisible et partagée, en lien avec les besoins du territoire et de ses habitants., permettant d'acter un engagement réciproque de mise en œuvre d'un plan d'actions, dans une logique de complémentarité en fonction des compétences de chacun.

Il est proposé d'entériner l'engagement des parties par l'intermédiaire d'une version initiale du pacte des mobilités locales, présente version dénommée « protocole d'engagement ».

Ce protocole rassemble la méthode de travail entre les co-contractants, la gouvernance du pacte, son calendrier prévisionnel ainsi que les engagements respectifs des parties.

### **1. DES COMPETENCES PARTAGEES ET COMPLEMENTAIRES**

Au service d'une politique de mobilité durable coordonnée, le Département d'Ille-et-Vilaine et Liffré-Cormier Communauté s'engagent à travailler en partenariat pour améliorer les mobilités de tous. sur le territoire, en privilégiant résolument les mobilités alternatives à l'automobile et aux hydrocarbures (mobilités actives, transports en commun, véhicules partagés, électromobilité, ...) chaque fois que cela s'avérera possible pour faire face aux enjeux de décarbonation.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, de par ses compétences en matière de cohésion territoriale, de solidarités, de voirie départementale, de construction, d'entretien et d'équipement des collèges, d'actions éducatives et d'environnement, est en capacité d'agir aussi bien sur l'infrastructure que les services et les usages en lien avec ces politiques.

Liffré-Cormier Communauté, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial, agit dans le champ des mobilités alternatives en ayant acté son Schéma des déplacements en 2019 et son Schéma directeur cyclable en 2022.

La version finalisée du pacte des mobilités locales intégrera un plan d'action à minima co-construit entre les deux parties, ce plan étant prévu d'être mis en œuvre au regard des compétences de chacun. Il pourra faire appel aux compétences d'autres acteurs de la mobilité sur le territoire, à l'instar de la Région Bretagne, d'intercommunalités voisines, d'acteurs du secteur privé, ou encore d'associations... Dans ce cadre, une contractualisation avec ces derniers pourra également être envisagée.

Les actions qui seront définies dans la version finalisée du pacte des mobilités locales se veulent, par ailleurs, complémentaires à celles développées et mises en œuvre par ses signataires mais également par les acteurs existants.

## 2. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PACTE DES MOBILITES LOCALES

Trois axes constitueront la version finalisée du pacte des mobilités locales :

- **Un axe n°1 sur le développement des mobilités alternatives**, reposant sur deux parties :
  - **Un portrait des mobilités du territoire**

Ce portrait s'appuiera sur les démarches déjà lancées par les acteurs intervenant localement à l'échelle de l'EPCI, en consolidant l'ensemble des diagnostics, schémas et plans actés ou à venir.

Au besoin, des études complémentaires seront lancées dans l'objectif de consolider ou d'enrichir les données collectées, soit en analysant des portions supplémentaires de territoires, soit en affinant des études déjà réalisées, afin de les intégrer au modèle.

L'objectif sera d'avoir in fine un portrait des mobilités du territoire le plus exhaustif possible, mettant l'accent sur les mobilités alternatives à l'autosolisme.
  - **Des propositions pour développer les mobilités alternatives**

Des propositions seront faites pour résorber les lacunes en matière de mobilités alternatives identifiées dans le portrait des mobilités. Ces propositions pourront prendre plusieurs formes : mesures d'exploitation différentes du réseau routier, actions à mener auprès des acteurs locaux concernés par les mobilités (entreprises, Région, SNCF...), adaptations physiques simples sur les infrastructures existantes.

Ces propositions étant ensuite traitées dans le 2ème axe du pacte des mobilités locales.
- **Un axe n°2 sur les projets d'infrastructures**, qui intégrera les opérations faisant initialement partie du programme « Mobilités 2025 », ainsi que les projets issus des propositions de développement des mobilités alternatives (axe 1 des pactes), en les classant en deux niveaux de priorités :
  - **Priorité 1 : Les projets ne posant pas de difficultés particulières en raison de leur nature** : pistes cyclables, de cheminements piétons, parking de covoiturage, stationnements vélos, aires de service, sécurisation du réseau routier existants, etc...
  - **Priorité 2 : Les projets plus sensibles** conduisant à la création de nouvelles infrastructures routières. C'est notamment le cas du contournement de Livré-sur-Changeon

**Sans attendre la finalisation des pactes des mobilités locales**, il est proposé dès le présent protocole d'engagement de démarrer les projets de la priorité 1.

**Le lancement des projets de la priorité 2 sera arbitré au cas par cas** au regard des priorités globales du Département, des conclusions d'études complémentaires et des propositions formulées à l'issue de la consultation citoyenne (axe 3).

- **Un axe n°3 sur la consultation citoyenne**

Cette sollicitation citoyenne permettra de faire examiner la production des axes n°1 et 2, dans l'objectif de faire participer les habitants concernés aux réflexions sur les mobilités de leur territoire.

Une consultation via la plateforme « jeparticipe.ille-et-vilaine.fr » sera organisée. Chaque internaute pourra ainsi déposer une contribution publique à partir de documents synthétisant les principaux axes envisagés pour le pacte des mobilités de son territoire.

L'ensemble de ces contributions fera l'objet d'une synthèse complète et pourra être mobilisée pour amender les orientations et le plan d'action initialement envisagé.

En parallèle de cette consultation citoyenne, les élus intercommunaux et communaux et les autres acteurs locaux (associations, acteurs économiques, ...) seront intégrés à la démarche sous forme de table-ronde, ou d'entretiens.

### **3. LE CALENDRIER PREVISIONNEL**

La durée d'élaboration prévisionnelle du pacte des mobilités locale est de 12 mois, hors période de validation du Département et de Liffré-Cormier Communauté.

Elle débutera par l'établissement du portrait des mobilités du territoire en septembre 2023 pour une durée de 4 mois.

Au regard de ce diagnostic, des grandes orientations et des scénarios seront proposés afin d'aboutir à un plan d'actions partagé 3 mois plus tard.

Après élaboration de documents de synthèse communicables, ces propositions seront soumises à l'avis des citoyens du territoire durant 1 mois. 3 mois seront ensuite nécessaires pour analyser ces contributions et proposer des évolutions du plan d'action afin d'aboutir à la rédaction d'un projet de pacte des mobilités locales.

### **4. LES PERIMETRES D'ETUDE**

La présente version initiale du pacte des mobilités locales est conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Liffré-Cormier Communauté. Les projets de mobilités intégrés dans cette version initiale (protocole d'engagement), ainsi que ceux intégrés dans la version finalisée du pacte, seront compris dans le périmètre de l'intercommunalité, et même au-delà en fonction des conclusions du diagnostic des mobilités (s'il permet d'établir l'impact de flux de mobilité supra communautaire).

Il est précisé que les conclusions et les orientations prises par les élus de Liffré-Cormier Communauté dans leur Schéma des déplacements et leur Schéma directeur cyclable ne sauraient être redébatues dans le cadre du pacte des mobilités locales.

### **5. LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

Au lancement de cette démarche, chacune des parties s'engage dans la co-construction d'une démarche commune selon la méthodologie proposée au paragraphe 2 du présent document. Cette méthodologie s'adaptera toutefois aux réalités locales, en s'appuyant sur les différentes actions déjà impulsées par chaque partie, dans un souci de cohérence et d'optimisation de l'action publique.

## **5.1. LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT D'ILE-ET-VILAINE**

**Dans le cadre de ce protocole d'engagement, le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à prévoir l'engagement des projets d'infrastructures suivants (en fonction du plan de charge de ses services et de sa capacité propre d'investissement), sans attendre la version finalisée du pacte des mobilités locales :**

- La création d'infrastructures cyclables à haut niveau de service « Ille & vélo » :
  - Liaison Liffré – Cesson-Sévigné métro
  - Liaison Bouëxière - Liffré
- La sécurisation routière de de la RD27 de La Bouëxière vers l'A84
- La sécurisation et la rectification des virages de la RD 794 entre Saint-Aubin-du-Cormier et Sens-de-Bretagne

**Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, également, dans un travail permettant de favoriser le développement et la mise œuvre de projets de mobilités durables par les territoires, comprenant :**

- L'évolution de l'annexe au règlement de voirie départementale relative aux aménagements cyclables ;
- La définition précise des règles, recommandations et gouvernance en matière d'aménagements cyclables ;
- La formation des agents départementaux dans le domaine des mobilités durables, avec l'objectif d'offrir un soutien en ingénierie (fonction de la capacité des services concernés en termes de plans de charge) aux collectivités locales et de permettre une meilleure efficacité dans l'instruction des projets locaux.

**Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, par ailleurs, à accompagner les projets de mobilités durables des intercommunalités breilliennes par le biais de dispositifs d'aide financière.**

Le soutien des projets en maîtrise d'ouvrage intercommunale et communale pourra être étudié afin de les soutenir financièrement dans le cadre des contrats de solidarité territoriale et d'une enveloppe sectorielle dédiée aux mobilités durables.

## **5.2. LES ENGAGEMENTS DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE**

Depuis 2021, à la suite de la Loi d'Orientation sur les Mobilités, Liffré-Cormier Communauté est devenue autorité organisatrice de la mobilité sur son périmètre territorial. Elle s'est ainsi dotée d'une responsabilité mais aussi d'une capacité d'initiative, de sorte à optimiser la mise en œuvre de sa politique Mobilités en activant des solutions en matière :

- De développement des services de transport collectif, sous sa responsabilité (transport à la demande, lignes régulières de transport collectif, notamment pour le rabattement...) ou en partenariat avec la Région sur le réseau BreizhGo ;

- De développement des pratiques cyclables : infrastructures, services et Culture Vélo ;
- D'accompagnement au changement de pratiques de mobilités : covoiturage, réduction des déplacements, modes actifs...
- Tout en inscrivant ces projets dans une approche plus globale d'aménagement du territoire communautaire, en portant une vigilance sur la coordination entre l'offre de mobilités et l'offre de logements, d'emplois, de services et d'équipements.

**En décembre 2018, Liffré-Cormier Communauté a adopté son schéma communautaire des déplacements.** Construit en coopération avec les acteurs locaux et partenaires institutionnels, la Région en premier lieu, il vise à répondre à 4 enjeux :

- Le développement d'alternatives (économique, écologique et sociale) au tout-voiture pour les mobilités récurrentes et obligées (emploi, formation, scolarité) ;
- Le renforcement de l'accessibilité aux services et équipements structurants pour le territoire – commerces, équipements sportifs et culturels, équipements de santé, pôles de transport... ;
- Le maintien de la qualité de vie et le renforcement de l'attractivité du territoire pour les ménages, les entreprises, les visiteurs ;
- L'adaptation des offres de mobilité aux évolutions à venir – internes ou externes, connues ou inconnues (changement de pratiques, contraintes économiques et écologiques, conséquences de l'ouverture du lycée).

**Le schéma décline une feuille de route pour 6 ans, avec 19 actions qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques suivantes :**

- Maintenir et développer les offres de transports en commun existantes, de manière équitable entre les communes, que ce soit à l'échelle du territoire communautaire (mobilité intra-communautaire) ou depuis et vers Rennes, Fougères et Vitré (mobilité extracommunautaire) ;
- Développer l'intermodalité pour les déplacements depuis et vers Rennes et Fougères ;
- Encourager la pratique du covoiturage ;
- Sécuriser, faciliter et promouvoir les déplacements « actifs » (marche à pied, vélo, VAE...) ;
- Optimiser l'accès aux sites et équipements de loisirs et de tourisme ;
- Faciliter les déplacements domicile-travail des actifs qui résident et/ou travaillent sur le territoire ;
- Optimiser les déplacements quotidiens ;
- Améliorer l'accessibilité à la mobilité ;
- Améliorer la mobilité des publics vulnérables (personnes sans véhicules, isolées, enclavées) ;
- Accompagner les évolutions des pratiques de mobilité.

Deux autres démarches stratégiques ont conforté les enjeux relatifs aux mobilités : l'élaboration du projet de territoire (adopté en octobre 2019) et du Plan Climat Air Energie Territorial (approuvé en décembre 2020). Au sein du projet de territoire, les mobilités s'inscrivent principalement dans l'orientation stratégique « Rendre la vie plus facile », en fixant un objectif qui vise à « réinventer la mobilité au quotidien pour offrir le choix à chacun de moins prendre sa voiture ».

**La Communauté de communes a déjà engagé les actions suivantes :**

- Organisation d'un service de transport à la demande communautaire ;

- Expérimentation d'une ligne régulière de rabattement entre Livré-sur-Changeon et Saint-Aubin-du-Cormier ;
- Partenariat avec la Région Bretagne pour optimiser l'offre de service de transport interurbain BreizhGo sur le territoire ;
- Aménagement de deux pôles d'échange multimodal à Saint-Aubin-du-Cormier (La Chaîne) et Liffré (l'Orgerais-Sévailles) ;
- Mise en œuvre du schéma directeur cyclable adopté en mars 2022, intégrant une réflexion sur les liaisons intra-bourgs ;
- Création d'un service de location de vélos à assistance électrique, complété par un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos ;
- Actions d'accompagnement au changement en matière de mobilités, auprès des acteurs économiques, des habitants et citoyens (promotion du covoiturage, promotion des mobilités actives, valorisation des transports collectifs...).

**Dans le cadre de ce protocole d'engagement, Liffré-Cormier Communauté s'engage sur la mise en œuvre de son Schéma des déplacements et de son Schéma directeur cyclable.**

**Liffré-Cormier Communauté s'engage, par ailleurs, à assurer la cohérence des projets cyclables du Département avec son schéma cyclable, en prévoyant notamment la continuité des pistes cyclables à haut niveau de service en zone agglomérée par les communes membres qui détiennent la compétence voirie.**

C'est dans ce contexte que Liffré Cormier Communauté envisage, de demander dès 2023 des demandes de subventions au titre du Pacte des Mobilités Locales afin de réaliser les actions / travaux suivants :

TYPE DE PROJET	PROJET(S) ENVISAGÉ(S)	DATE PREVISIONNEL DES TRAVAUX	MONTANT ESTIMATIF
<i>PROJET CYCLABLE</i>	Mission de Maîtrise d'Œuvre d'Infrastructures et de programmation des infrastructures cyclables sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté (3 liaisons prioritaires, partagées avec le Département : Liffré / Ercé-près-Liffré ; Liffré / Saint-Aubin-du-Cormier et Saint-Aubin-du-Cormier / Mézières-sur-Couesnon)	Attribution octobre 2023	210 000 € HT (max)
<i>PROJET CYCLABLE</i>	Aménagement d'une liaison cyclable entre Chasné-sur-Illet et Liffré	T1 - 2024	323 595 € HT
<i>PROJET CYCLABLE</i>	Jalonnement des liaisons avec faible trafic déterminées dans le schéma directeur cyclable (Ercé-près-Liffré / Chasné-sur-Illet, Ercé-près-Liffré / Gosné, Mézières-sur-Couesnon / Gosné).	2024	428 000 € HT

## 6. LA GOUVERNANCE

Le Département d'Ille-et-Vilaine, à l'initiative de l'élaboration du pacte des mobilités locales, assurera le pilotage et l'animation de cette démarche. Il sera accompagné par le bureau d'étude VIZEA.

S'inscrivant dans une démarche partenariale, l'élaboration des pactes des mobilités locales a pour objectif la co-construction d'une politique mobilité entre Liffré-Cormier Communauté et le Département. Chaque étape se fera donc en accord entre le Département et Liffré-Cormier Communauté.

Le Département coordonnera les interventions du prestataire et organisera les différentes instances de suivi et de décision :

- **Comité de pilotage**

Cette instance réunira les élus de Liffré-Cormier Communauté et du Département ainsi que les directeurs des Pôles. Elle permettra une présentation des résultats des études et de l'avancement du projet ainsi qu'une validation des différentes étapes de la démarche et des choix qui seront opérés.

- **Comité technique**

Cette instance réunira les services techniques de Liffré-Cormier Communauté (représentants du Pôle Transitions écologiques, Mobilités et Tourisme) et du Département (représentants du Pôle construction et logistique et de la Délégation générale à la transformation).

Le Comité technique devra systématiquement se réunir en amont de l'organisation des Comités de Pilotage. Le Comité technique pourra demander que des modifications soient apportées aux documents qui seront présentés au Comité de Pilotage.

- **Ateliers de travail thématique**

Des ateliers spécifiques pourront être organisés entre les services de Liffré-Cormier Communauté et du Département, avec le bureau d'étude pour étudier finement des thématiques spécifiques.

- **Entretiens des acteurs locaux**

Le bureau d'étude en charge du portrait des mobilités de Liffré-Cormier Communauté sera amené à mener des entretiens auprès des acteurs locaux : élus au sein de Liffré-Cormier Communauté, des communes concernées, autres acteurs publics, privés ou associatifs.

La liste des personnes sollicitées sera élaborée en lien avec le Département et Liffré-Cormier Communauté.

## **7. LA COMMUNICATION**

Dans le cadre de la communication sur le pacte des mobilités locales, des actions et des supports de communication communs entre le Département et Liffré-Cormier Communauté seront à réaliser et à diffuser ensemble.

**Fait à Liffré, le**

Pour Liffré Cormier Communauté,

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine,

Le Président.

Le Président du Département d'Ille-et-Vilaine  
Jean-Luc CHENUT.



**PACTE DES MOBILITES LOCALES**  
**PARTIE 1 : SECTEUR DE VITRE**

-----

***Phase initiale : protocole d'engagement entre le  
Département d'Ille-et-Vilaine et Vitré Communauté***

ENTRE

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**

1 avenue de la Préfecture  
CS 24218  
35042 Rennes

Représenté par Monsieur Jean-Luc Chenut, agissant en sa qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, autorisé à signer le présent protocole par délibération du Conseil départemental en date du ...

Ci-après dénommée « le Département » ou « le Département d'Ille-et-Vilaine »  
D'une part,

ET

**La communauté d'agglomération Vitré Communauté**

16 bis Boulevard des Rochers  
35500 Vitré

Représenté par Madame Isabelle Le Callennec, agissant en sa qualité de Présidente de Vitré communauté, autorisée à signer le présent protocole par délibération du Conseil communautaire en date du 06/07/2023,

Ci-après dénommée « Vitré Communauté »  
D'autre part,

## **PREAMBULE**

Les modes de déplacements prédominants en voiture individuelle engendrent des impacts environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires sur le climat, notre territoire et ses habitants et habitantes. Cet état de fait nous oblige à agir immédiatement.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a ainsi décidé de mieux prendre en compte l'accélération des transitions en renforçant les mobilités alternatives à l'autosolisme partout où cela s'avère possible, soit directement par ses actions en tant que maître d'ouvrage, soit indirectement en s'associant aux actions volontaristes de ses partenaires dans ce domaine des mobilités plus durables.

Le Département d'Ille-et-Vilaine propose ainsi à chaque EPCI la contractualisation d'un pacte des mobilités locales, outil de co-construction des politiques de mobilités des territoires. L'ambition de ces pactes est d'aboutir à une stratégie cohérente, lisible et partagée, en lien avec les besoins du territoire et de ses habitants et habitantes, permettant d'acter un engagement réciproque de mise en œuvre d'un plan d'actions, dans une logique de complémentarité en fonction des compétences de chacun.

Il est proposé d'entériner l'engagement des parties par l'intermédiaire d'une version initiale du pacte des mobilités locales, présente version dénommée « protocole d'engagement ». Ce protocole rassemble la méthode de travail entre les co-contractants, la gouvernance du pacte, son calendrier prévisionnel ainsi que les engagements respectifs des parties.

### **1. DES COMPETENCES PARTAGEES ET COMPLEMENTAIRES**

Au service d'une politique de mobilité durable coordonnée, le Département d'Ille-et-Vilaine et Vitré Communauté s'engagent à travailler en partenariat pour améliorer les mobilités de toutes et tous sur le territoire, en privilégiant résolument les mobilités alternatives à l'autosolisme et aux hydrocarbures (mobilités actives, transports en commun, véhicules partagés, électromobilité, ...) chaque fois que cela s'avérera possible pour faire face aux enjeux de décarbonation.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, de par ses compétences en matière de cohésion territoriale, de solidarités, de voirie départementale, de construction, d'entretien et d'équipement des collèges, d'actions éducatives et d'environnement, est en capacité d'agir aussi bien sur l'infrastructure que les services et les usages en lien avec ces politiques.

Vitré Communauté, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial, agit dans le champ des mobilités alternatives en ayant actée son Schéma directeur cyclable en 2021 et son Plan de mobilités simplifié en janvier 2023.

La version finalisée du pacte des mobilités locales intégrera un plan d'action à minima co-construit entre les deux parties, ce plan étant prévu d'être mis en œuvre au regard des compétences de chacun. Il pourra faire appel aux compétences d'autres acteurs de la mobilité sur le territoire, à l'instar de la Région Bretagne, d'intercommunalités voisines, d'acteurs du secteur privé, ou encore d'associations... Dans ce cadre, une contractualisation avec ces derniers pourra également être envisagée.

Les actions qui seront définies dans la version finalisée du pacte des mobilités locales se veulent, par ailleurs, complémentaires à celles développées et mises en œuvre par ses signataires mais également par les acteurs existants.

## 2. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PACTE DES MOBILITES LOCALES

Trois axes constitueront la version finalisée du pacte des mobilités locales :

- **Un axe n°1 sur le développement des mobilités alternatives**, reposant sur deux parties :
  - **Un portrait des mobilités du territoire**  
Ce portrait s'appuiera sur les démarches déjà lancées par les acteurs intervenant localement à l'échelle de l'EPCI, en consolidant l'ensemble des diagnostics, schémas et plans actés ou à venir.  
Au besoin, des études complémentaires seront lancées dans l'objectif de consolider ou d'enrichir les données collectées, soit en analysant des portions supplémentaires de territoires, soit en affinant des études déjà réalisées, afin de les intégrer au modèle.  
L'objectif sera d'avoir in fine un portrait des mobilités du territoire le plus exhaustif possible, mettant l'accent sur les mobilités alternatives à l'autosolisme
  - **Des propositions pour développer les mobilités alternatives**  
Des propositions seront faites pour résorber les lacunes en matière de mobilités alternatives identifiées dans le portrait des mobilités. Ces propositions pourront prendre plusieurs formes : mesures d'exploitation différentes du réseau routier, actions à mener auprès des acteurs locaux concernés par les mobilités (entreprises, Région, SNCF...), adaptations physiques simples sur les infrastructures existantes.  
Ces propositions étant ensuite traitées dans le 2ème axe du pacte des mobilités locales.
- **Un axe n°2 sur les projets d'infrastructures**, qui intégrera les opérations faisant initialement partie du programme « Mobilités 2025 », ainsi que les projets issus des propositions de développement des mobilités alternatives (axe 1 des pactes), en les classant en deux niveaux de priorités :
  - **Priorité 1 : Les projets ne posant pas de difficultés particulières en raison de leur nature** : pistes cyclables, de cheminements piétons, parking de covoiturage, stationnements vélos, aires de service, sécurisation du réseau routier existants, etc...
  - **Priorité 2 : Les projets plus sensibles** conduisant à la création de nouvelles infrastructures. C'est notamment le cas des contournements de Vitry, et Châteaubourg.

**Sans attendre la finalisation des pactes des mobilités locales**, il est proposé dès le présent protocole d'engagement de démarrer les projets de la priorité 1.

**Le lancement des projets de la priorité 2 sera arbitr  au cas par cas** au regard des priorit s globales du D partement, des conclusions d' tudes compl mentaires et des propositions formul es   l'issue de la consultation citoyenne (axe 3).

- **Un axe n 3 sur la consultation citoyenne**

Cette sollicitation citoyenne permettra de faire examiner la production des axes n 1 et 2, dans l'objectif de faire participer les habitants concern s aux r flexions sur les mobilit s de leur territoire.

Ces citoyens proposeront des actions d'am lioration, qui seront ensuite mobilis es comme un outil d'aide   la d cision pour les partenaires signataires du pacte des mobilit s locales.

Sur le territoire de Vitr  Communaut , cette consultation se fera, a minima, sous la forme de comit s citoyens.

Chaque comit  citoyen sera compos  de 25   30 citoyens, aux profils repr sentatifs de la population et des usages pour participer en priorit    l' laboration du sc nario sur les mobilit s alternatives de leur territoire et, de mani re compl mentaire, permettre d' clairer la d cision quant   l'issue   donner aux projets de contournement, au regard du portrait des mobilit s, des objectifs des plans nationaux et locaux, des actions pr vues dans le Plan de mobilit  simplifi  de Vitr  Communaut  et des actions compl mentaires qu'ils auront pu proposer. La composition et le mandat confi    ce comit  seront  labor s conjointement avec Vitr  Communaut  et le D partement d'Ille-et-Vilaine. Par ailleurs, la mise   disposition d'un garant sera sollicit e aupr s de la Commission Nationale du D bat Public (CNDP) au titre d'une mission de conseil et d'appui m thodologique pour assurer le respect du mandat confi  aux citoyens et la qualit  des  changes.

Deux projets de contournement, actuellement arr t s, avaient  t  identifi s sur le territoire de Vitr  Communaut . Les enjeux et probl matiques de mobilit s autour de ces deux contournements  tant diff rents, deux comit s citoyens seront mis en place de mani re dissoci e.

En parall le des comit s citoyens, les  lus et autres acteurs locaux (associations, acteurs  conomiques, ...) seront int gr s   la d marche sous forme de table-ronde, d'entretiens ou d' tudes.

L'ensemble de ces contributions fera l'objet d'une synth se compl te, adress e pour information   chaque partenaire du pacte des mobilit s locales.

Vitr  Communaut   tant la premi re intercommunalit  avec qui le D partement travaille sur la conclusion d'un pacte des mobilit s locales et la Commission Nationale du D bat Public souhaitant apporter sa contribution   cette premi re exp rimentation, la m thodologie propos e ci-dessus pourra  tre adapt e aux sp cificit s du territoire et  voluer en fonction des recommandations et  tudes qui pourront  tre r alis es tout au long de la d marche.

### **3. LES PERIMETRES D'ETUDE**

- **Le p rim tre g ographique du pacte des mobilit s locales**

La présente version initiale du pacte des mobilités locales est conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Vitré Communauté. Les actions inscrites dans cette version initiale (protocole d'engagement), ainsi que celles intégrées dans la version finalisée du pacte, seront comprises dans le périmètre de l'intercommunalité, et même au-delà en fonction des conclusions du diagnostic des mobilités (s'il permet d'établir l'impact de flux de mobilité supra communautaire, notamment ceux en lien avec Rennes).

**Il est précisé que les conclusions et les orientations antérieures prises par les élus de Vitré Communauté dans leur Schéma directeur cyclable et leur Plan de mobilité simplifié ne sauraient intégrer le périmètre de réflexion et être redé debates dans le cadre du pacte des mobilités locales.**

Au vu des deux projets de contournement sur le territoire intercommunal identifiés dans le programme « Mobilités 2025 », il est convenu que le pacte des mobilités de vitré Communauté sera réalisé en deux parties (1 – Secteur de Vitré, 2 – Secteur de Châteaubourg). Ainsi, les 3 axes constitutifs du pacte des mobilités locales décrit au paragraphe 3 du présent document, seront déclinés sur 2 périmètres d'études :

- Un premier périmètre en lien avec le contournement de Vitré ;
- Un second périmètre en lien avec le contournement de Châteaubourg.

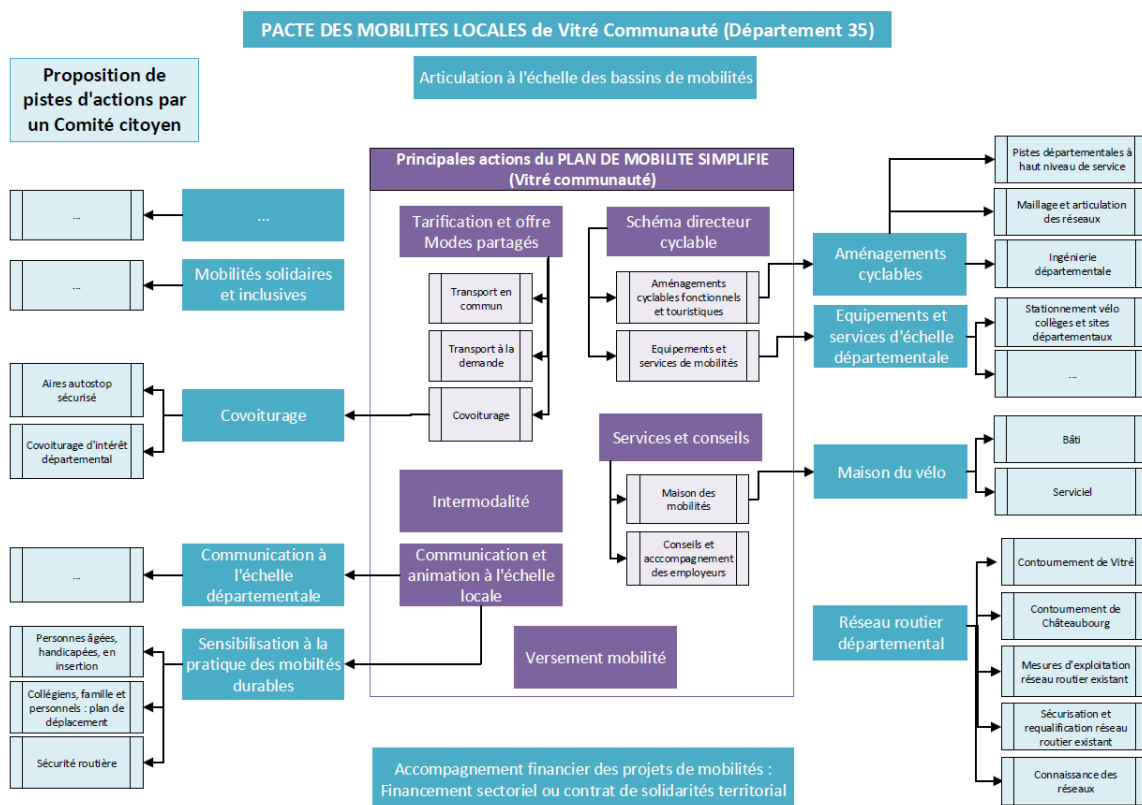
- **Le périmètre de recrutement du comité citoyen**

Le périmètre et les critères de recrutement du panel citoyen seront à définir entre le Département et vitré Communauté, sur les conseils du CEREMA, du prestataire en charge de la participation citoyenne et des garantes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

#### **4. LE MANDAT DONNE AUX CITOYENS**

Le mandat qui sera donné au comité citoyen, précisera notamment les leviers sur lesquels le comité citoyen peut émettre des propositions. Ces derniers sont résumés dans le schéma ci-dessous.

**Il est rappelé que les conclusions et les orientations antérieures prises par les élus de Vitré Communauté dans leur Schéma directeur cyclable et leur Plan de mobilité simplifié ne sauraient être redé debates par le comité citoyen. Les éléments en mauve dans le schéma seront donc exclus de la réflexion.**



## 5. LE CALENDRIER PREVISIONNEL D'ELABORATION DU PACTE DES MOBILITES LOCALES

Un délai de 6 mois minimum entre l'étude des deux périmètres est prévu.

Le périmètre en lien avec le contournement de Vitré sera étudié en premier lieu dès la signature du présent engagement.

Le calendrier prévisionnel de cette étude est le suivant (au vu du caractère innovant de la démarche, il est possible que les échéances soient modifiées) :

- Septembre 2023 : Présentation du portrait des mobilités du territoire
- Octobre 2023 : Recrutement du bureau d'étude en charge de la participation citoyenne
- Octobre 2023 : Constitution du comité citoyen
- Novembre 2023 - février 2024 : Travail du comité citoyen
- Mars 2024 : Rendu de l'avis citoyen
- 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : Lancement du portrait des mobilités sur le secteur de Châteaubourg
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 : Constitution du comité citoyen du secteur de Châteaubourg
- Fin 2024 : Finalisation du pacte des mobilités de Vitré Communauté

## 6. LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Au lancement de cette démarche, chacune des parties s'engage dans la co-construction d'une démarche commune selon la méthodologie proposée au paragraphe 3 du présent document. Cette méthodologie s'adaptera toutefois aux réalités locales, en s'appuyant sur les différentes

actions déjà impulsées par chaque partie, dans un souci de cohérence et d'optimisation de l'action publique.

## **6.1. LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT D'ILE-ET-VILAINE**

**Dans le cadre de ce protocole d'engagement, le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à prévoir l'engagement des projets d'infrastructures suivants (en fonction du plan de charge de ses services et de sa capacité propre d'investissement), sans attendre la finalisation du pacte des mobilités locales :**

- La création d'infrastructures cyclables à haut niveau de service (lancement des études en 2023) dont la relance des études des liaisons cyclables programmées dans le cadre des projets de contournements routiers (2023) :
  - Liaison Domagné –La Gaultière - Châteaubourg gare
  - Liaison Pocé – Vitré gare
  - Liaison Torcé – Vitré gare
- La sécurisation ou la requalification du réseau routier existants :
  - RD 777. Louvigné-de-Bais vers RN 157
  - RD 805. Rectification de virages à Availles-sur-Seiche
- La relance des études des points durs des contournements routiers.
  - Pour le contournement de Vitré (en 2023) : les études relatives à la protection de captages d'eau potable et à l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ;
  - Pour le contournement de Châteaubourg : l'identification et l'étude des points les plus compliqués.

**Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, d'autre part, à mener un programme d'accompagnement à l'écomobilité scolaire dans le collège de Châteaubourg (2023-2024) comprenant :**

- L'accompagnement de la mise en place d'un Plan de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES) dans le collège ;
- De sensibiliser les collégiens à la nécessité de se déplacer en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

**Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, également, dans un travail permettant de favoriser le développement et la mise œuvre de projets de mobilités durable par les territoires, comprenant :**

- L'évolution de l'annexe au règlement de voirie départementale relative aux aménagements cyclables ;
- La définition précise des règles, recommandations et gouvernance en matière d'aménagements cyclables ;
- La formation des agents départementaux dans le domaine des mobilités durables, avec l'objectif d'offrir un soutien en ingénierie (fonction de la capacité des services concernés en termes de plans de charge) aux collectivités locales et de permettre une meilleure efficacité dans l'instruction des projets locaux.

**Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, par ailleurs, à accompagner les projets de mobilités durables des intercommunalités breilliennes par le biais de dispositifs d'aide financière.**

Le soutien des projets en maîtrise d'ouvrage intercommunale et communale pourra être étudié afin de les soutenir financièrement dans le cadre des contrats de solidarité territoriale, et d'une enveloppe sectorielle dédiée aux mobilités durables.

## **6.2. LES ENGAGEMENTS DE VITRE COMMUNAUTE**

Depuis 2020 et la Loi d'Orientation sur les Mobilités, la communauté d'agglomération de Vitré Communauté est autorité organisatrice de la mobilité sur son périmètre territorial. A ce titre, elle est compétente en matière de pilotage, animation et suivi de la stratégie et de l'offre de services communautaires en matière de mobilités et de transports.

En janvier 2023, après 2 ans de concertation et d'études ayant associé les élus des 46 communes, les partenaires institutionnels, les habitants - usagers des services, les représentants des employeurs, les associations environnementales ainsi que les structures d'insertion socio-professionnelles, le conseil d'agglomération de Vitré Communauté a adopté à l'unanimité son plan de mobilité 2023-2035. Doté de moyens supplémentaires, son ambition est de proposer des solutions de mobilité quotidiennes, durables et accessibles dans un territoire vaste et hétérogène.

Les trajets réguliers des habitants vers les zones d'activités et les centralités sont au cœur de la stratégie qui repose sur 3 axes complémentaires : l'amélioration du service (information, accompagnement, animation...), le développement des modes actifs et la mise en réseau d'un maillage renforcé de transports collectifs et partagés.

Le Plan de mobilité 2023-2035 intègre le schéma directeur cyclable et le schéma des aires de covoiturage communautaires. Il reprend également le schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeable réalisé par le SDE 35 à l'échelle du Département d'Ille-et-Vilaine.

**Vitré Communauté s'engage à la mise en œuvre de son Plan de Mobilité 2023-2035.**

**Vitré Communauté s'engage à assurer la cohérence des projets cyclables du Département avec son schéma directeur cyclable en lien avec les communes de son territoire.** Ce dernier prévoit notamment la continuité des pistes cyclables en zone agglomérée par les communes membres qui détiennent la compétence voirie.

**Vitré Communauté s'engage à assurer l'intégration de la plateforme de mobilités solidaire impulsée par le Département à l'échelle du Pays de Vitré au sein de son guichet unique « La Maison des mobilités »**



## 7. LA GOUVERNANCE

Le Département d'Ille-et-Vilaine, à l'initiative de l'élaboration du pacte des mobilités locales, assurera le pilotage et l'animation de cette démarche.

Il sera accompagné par deux prestataires, l'un compétent en matière de mobilités et l'autre en gestion de la participation citoyenne ; Le premier assurant le lien entre les deux composantes.

La mise à disposition d'un garant sera également sollicitée auprès de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin de disposer d'un accompagnement depuis la définition de la méthode jusqu'à l'évaluation de la mise en œuvre du comité citoyen. Elle permettra ainsi :

- De disposer de conseils relatifs :
  - A la composition et au périmètre du comité citoyen
  - A la méthode à employer pour animer le comité citoyen
  - Aux modalités de consultation et d'association des autres acteurs du territoire (dont les usagers)
- D'assurer le respect du mandat confié aux comités citoyen et la qualité des échanges.
- De produire un avis sous forme de bilan de la participation.

L'élaboration des pactes des mobilités locales s'inscrivant dans une démarche partenariale, chaque étape se fera en accord entre le Département et Vitré Communauté.

Le Département coordonnera les interventions des prestataires et organisera les différentes instances de suivi et de décision :

- **Comité de pilotage**

Cette instance réunira les élus de Vitré Communauté et du Département ainsi que les directeurs des Pôles. Elle permettra une présentation des résultats des études et de l'avancement du projet ainsi qu'une validation des différentes étapes de la démarche et des choix qui seront opérés.

- **Comité technique**

Cette instance réunira les services techniques de Vitré Communauté (représentants du Pôle mobilités/habitat) et du Département (représentants du Pôle construction et logistique et de la Délégation générale à la transformation).

Le Comité technique devra systématiquement se réunir en amont de l'organisation des Comités de Pilotage. Le Comité technique pourra demander que des modifications soient apportées aux documents qui seront présentés au Comité de Pilotage.

- **Ateliers de travail thématique**

Des ateliers spécifiques pourront être organisés entre les services de Vitré Communauté et du Département, avec les prestataires et/ou le garant de la CNDP pour étudier finement des thématiques spécifiques sur le volet mobilités mais particulièrement sur le volet de la participation citoyenne (composition du comité citoyen, périmètre de recrutement, contenu des ateliers, etc.)

- **Entretiens des acteurs locaux**

Le prestataire en charge du portrait des mobilités de Vitré Communauté et le garant de la CNDP seront amenés à mener des entretiens auprès des acteurs locaux : élus au sein de Vitré Communauté, des communes concernées, autres acteurs publics, privés ou associatifs.

La liste des personnes sollicitées sera élaborée en lien avec le Département et Vitré Communauté.

## **8. LA COMMUNICATION**

Dans le cadre de la communication sur le pacte des mobilités locales, des actions et des supports de communication communs entre le Département et Vitré Communauté seront à réaliser et à diffuser ensemble.

**Fait à Vitré, le**

Pour Vitré Communauté,

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine,

La Présidente,

Isabelle Le Callenec.

Le Président du Département d'Ille-et-Vilaine  
Jean-Luc CHENUT.

# PACTE DES MOBILITES LOCALES

-----

## ***Phase initiale : protocole d'engagement entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné***

ENTRE

### **Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**

1 avenue de la Préfecture  
CS 24218  
35042 Rennes

Représenté par Monsieur Jean-Luc Chenut, agissant en sa qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, autorisé à signer le présent protocole par délibération du Conseil départemental en date du ...

Ci-après dénommée « le Département » ou « le Département d'Ille-et-Vilaine »  
D'une part,

ET

### **Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné**

1 Les Métairies  
35520 Montreuil-le-Gast

Représenté par Monsieur Claude Jaouen, agissant en sa qualité de Président de Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, autorisé à signer le présent protocole par délibération du Conseil communautaire en date du 10/10/2023,

Ci-après dénommée « Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné » ou « la communauté de communes »  
D'autre part,

## **PREAMBULE**

Les modes de déplacements prédominants en voiture individuelle engendrent des impacts environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires sur le climat, notre territoire et ses habitant.es. Cet état de fait nous oblige à agir immédiatement.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a ainsi décidé de mieux prendre en compte l'accélération des transitions en renforçant les mobilités alternatives à l'autosolisme partout où cela s'avère possible, soit directement par ses actions en tant que maître d'ouvrage, soit indirectement en s'associant aux actions volontaristes de ses partenaires dans ce domaine des mobilités plus durables.

Le Département d'Ille-et-Vilaine propose ainsi à chaque EPCI la contractualisation d'un pacte des mobilités locales, outil de co-construction des politiques de mobilités des territoires. L'ambition de ces pactes est d'aboutir à une stratégie cohérente, lisible et partagée, en lien avec les besoins du territoire et de ses habitant.es., permettant d'acter un engagement réciproque de mise en œuvre d'un plan d'actions, dans une logique de complémentarité en fonction des compétences de chacun.

Il est proposé d'entériner l'engagement des parties par l'intermédiaire d'une version initiale du pacte des mobilités locales, présente version dénommée « protocole d'engagement ». Ce protocole rassemble la méthode de travail entre les co-contractants, la gouvernance du pacte, son calendrier prévisionnel ainsi que les engagements respectifs des parties.

### **1. DES COMPETENCES PARTAGEES ET COMPLEMENTAIRES**

Au service d'une politique de mobilité durable coordonnée, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné s'engagent à travailler en partenariat pour améliorer les mobilités de tou.tes. sur le territoire, en privilégiant résolument les mobilités alternatives à l'autosolisme et aux hydrocarbures (mobilités actives, transports en commun, véhicules partagés, électromobilité, ...) chaque fois que cela s'avérera possible pour faire face aux enjeux de décarbonation.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, de par ses compétences en matière de cohésion territoriale, de solidarités, de voirie départementale, de construction, d'entretien et d'équipement des collèges, d'actions éducatives et d'environnement, est en capacité d'agir aussi bien sur l'infrastructure que les services et les usages en lien avec ces politiques.

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial, agit dans le champ des mobilités alternatives en ayant acté son Schéma cyclable et son Schéma des déplacements en 2018.

La version finalisée du pacte des mobilités locales intégrera un plan d'action à minima co-construit entre les deux parties, ce plan étant prévu d'être mis en œuvre au regard des compétences de chacun. Il pourra faire appel aux compétences d'autres acteurs de la mobilité sur le territoire, à l'instar de la Région Bretagne, d'intercommunalités voisines, d'acteurs du secteur privé, ou encore d'associations... Dans ce cadre, une contractualisation avec ces derniers pourra également être envisagée.

Les actions qui seront définies dans la version finalisée du pacte des mobilités locales se veulent, par ailleurs, complémentaires à celles développées et mises en œuvre par ses signataires mais également par les acteurs existants.

## 2. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PACTE DES MOBILITES LOCALES

Trois axes constitueront la version finalisée du pacte des mobilités locales :

- **Un axe n°1 sur le développement des mobilités alternatives**, reposant sur deux parties :
  - **Un portrait des mobilités du territoire**

Ce portrait s'appuiera sur les démarches déjà lancées par les acteurs intervenant localement à l'échelle de l'EPCI, en consolidant l'ensemble des diagnostics, schémas et plans actés ou à venir.

Au besoin, des études complémentaires seront lancées dans l'objectif de consolider ou d'enrichir les données collectées, soit en analysant des portions supplémentaires de territoires, soit en affinant des études déjà réalisées, afin de les intégrer au modèle.

L'objectif sera d'avoir in fine un portrait des mobilités du territoire le plus exhaustif possible, mettant l'accent sur les mobilités alternatives à l'autosolisme.
  - **Des propositions pour développer les mobilités alternatives**

Des propositions seront faites pour résorber les lacunes en matière de mobilités alternatives identifiées dans le portrait des mobilités. Ces propositions pourront prendre plusieurs formes : mesures d'exploitation différentes du réseau routier, actions à mener auprès des acteurs locaux concernés par les mobilités (entreprises, Région, SNCF...), adaptations physiques simples sur les infrastructures existantes.

Ces propositions étant ensuite traitées dans le 2ème axe du pacte des mobilités locales.
- **Un axe n°2 sur les projets d'infrastructures**, qui intégrera les opérations faisant initialement partie du programme « Mobilités 2025 », ainsi que les projets issus des propositions de développement des mobilités alternatives (axe 1 des pactes), en les classant en deux niveaux de priorités :
  - **Priorité 1 : Les projets ne posant pas de difficultés particulières en raison de leur nature** : pistes cyclables, de cheminements piétons, parking de covoiturage, stationnements vélos, aires de service, sécurisation du réseau routier existants, etc...
  - **Priorité 2 : Les projets plus sensibles** conduisant à la création de nouvelles infrastructures routières.

**Sans attendre la finalisation des pactes des mobilités locales**, il est proposé dès le présent protocole d'engagement de démarrer les projets de la priorité 1.

**Le lancement des projets de la priorité 2 sera arbitré au cas par cas** au regard des priorités globales du Département, des conclusions d'études complémentaires et des propositions formulées à l'issue de la consultation citoyenne (axe 3).

- **Un axe n°3 sur la consultation citoyenne**

Cette sollicitation citoyenne permettra de faire examiner la production des axes n°1 et 2, dans l'objectif de faire participer les habitants concernés aux réflexions sur les mobilités de leur territoire.

Une consultation via la plateforme « [jeparticipe.ille-et-vilaine.fr](http://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr) » sera organisée. Chaque internaute pourra ainsi déposer une contribution publique à partir de documents synthétisant les principaux axes envisagés pour le pacte des mobilités de son territoire.

L'ensemble de ces contributions fera l'objet d'une synthèse complète et pourra être mobilisée pour amender les orientations et le plan d'action initialement envisagé.

En parallèle de cette consultation citoyenne, les élus intercommunaux et communaux et les autres acteurs locaux (associations, acteurs économiques, ...) seront intégrés à la démarche sous forme de table-ronde, ou d'entretiens.

### **3. LE CALENDRIER PREVISIONNEL**

La durée d'élaboration prévisionnelle du pacte des mobilités locale est de 10 mois, hors période de validation du Département et de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Elle débutera par l'établissement du portrait des mobilités du territoire en septembre 2023 pour une durée de 3 mois.

Au regard de ce diagnostic, des grandes orientations et des scénarios seront proposés afin d'aboutir à un plan d'actions partagé 2 mois plus tard.

Après élaboration de documents de synthèse communicables, ces propositions seront soumises à l'avis des citoyens du territoire durant 1 mois. 3 mois seront ensuite nécessaires pour analyser ces contributions et proposer des évolutions du plan d'action afin d'aboutir à la rédaction d'un projet de pacte des mobilités locales.

### **4. LES PERIMETRES D'ETUDE**

La présente version initiale du pacte des mobilités locales est conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Les projets de mobilités intégrés dans cette version initiale (protocole d'engagement), ainsi que ceux intégrés dans la version finalisée du pacte, seront compris dans le périmètre de l'intercommunalité, et même au-delà en fonction des conclusions du diagnostic des mobilités (s'il permet d'établir l'impact de flux de mobilité supra communautaire).

Il est précisé que les conclusions et les orientations prises par les élus de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné dans leur Schéma cyclable et Schéma des déplacements ne sauraient être redébatues dans le cadre du pacte des mobilités locales.

### **5. LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

Au lancement de cette démarche, chacune des parties s'engage dans la co-construction d'une démarche commune selon la méthodologie proposée au paragraphe 2 du présent document. Cette méthodologie s'adaptera toutefois aux réalités locales, en s'appuyant sur les différentes actions déjà impulsées par chaque partie, dans un souci de cohérence et d'optimisation de l'action publique.

### **5.1. LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT D'ILE-ET-VILAINE**

**Dans le cadre de ce protocole d'engagement, le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à prévoir l'engagement des projets d'infrastructures suivants (en fonction du plan de charge de ses services et de sa capacité propre d'investissement), sans attendre la version finalisée du pacte des mobilités locales :**

- La création d'infrastructures cyclables à haut niveau de service Ille & Vélo :
  - Liaison Montreuil-le-Gast - Melesse – Saint-Grégoire
  - Liaison La Mézière – La Chapelle-des-Fougeretz
  
- La sécurisation ou requalification du réseau routier existant :
  - La sécurisation de la RD106 entre Saint Médard-sur-Ille et Saint-Aubin-d'Aubigné, intégrant la prise en compte des enjeux d'aménagements cyclables (liaison n°13 du schéma CCVIA Saint-Médard-sur-Ille / Saint-Aubin d'Aubigné)
  - Les rectifications de virages de la RD 794 entre Saint-Aubin du Cormier et Sens-de-Bretagne
  - L'amélioration de la sécurité du carrefour des Olivettes à Melesse sur la RD 82
  - Le réaménagement du giratoire à la Mézière au croisement des RD 27 et RD 637
  
- La mise en 2X2 de la RD 175 entre Mouazé et Sens de Bretagne

**Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, également, dans un travail permettant de favoriser le développement et la mise œuvre de projets de mobilités durables par les territoires, comprenant :**

- L'évolution de l'annexe au règlement de voirie départementale relative aux aménagements cyclables ;
- La définition précise des règles, recommandations et gouvernance en matière d'aménagements cyclables ;
- La formation des agents départementaux dans le domaine des mobilités durables, avec l'objectif d'offrir un soutien en ingénierie (fonction de la capacité des services concernés en termes de plans de charge) aux collectivités locales et de permettre une meilleure efficacité dans l'instruction des projets locaux.

**Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, par ailleurs, à accompagner les projets de mobilités durables des intercommunalités breilliennes par le biais de dispositifs d'aide financière.**

Le soutien des projets en maîtrise d'ouvrage intercommunale et communale pourra être étudié afin de les soutenir financièrement dans le cadre des contrats de solidarité territoriale et d'une enveloppe sectorielle dédiée aux mobilités durables.

## **5.2. LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE**

Depuis le 15 juin 2021, à la suite de la Loi d'Orientation sur les Mobilités, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné est Autorité Organisatrice de la Mobilité. A ce titre elle est compétente en matière de mobilités sur son ressort territorial.

La stratégie mobilités du Val d'Ille-Aubigné est incarnée dans le schéma des déplacements qui comprend un schéma directeur cyclable, documents adoptés en décembre 2018. Elle se décline en trois axes :

- Améliorer les déplacements vers et depuis l'agglomération rennaise,
- Faciliter les déplacements communautaires,
- Développer des initiatives engageantes et des mobilités innovantes.

Ce document constitue également le volet mobilités du PCAET 2020-2025 de la Communauté de communes, adopté en février 2020.

La Communauté de communes a déjà engagé les actions suivantes :

- Politique cyclable : mise en œuvre du schéma directeur cyclable, développement du stationnement et de la signalétique vélo, promotion auprès des scolaires (savoir rouler à vélo), service de location de vélos à assistance électrique et aide à l'achat sous conditions de ressources,
- Covoiturage : aménagement d'aires de covoiturage, adhésion à la plateforme OuestGo,
- Autopartage : 3 véhicules électriques en autopartage en boucle mis à disposition sur le territoire,
- Aménagement de pôles d'échange multimodaux,
- Transports en commun : participation financière à l'expérimentation du renfort d'offre ligne 11 BreizhGo, étude sur la mise en place d'un service de rabattement vers la gare de Montreuil-sur-Ille,
- Communication : rendez-vous solutions transports, appel à projets citoyens, fête du vélo, campagne de communication, flyers sur les services existants, etc.

**Dans le cadre de ce protocole d'engagement, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné s'engage à la mise en œuvre de son Schéma cyclable et de son Schéma des déplacements.**

**La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné s'engage, par ailleurs, à assurer la cohérence des projets cyclables du Département avec son schéma cyclable, en prévoyant notamment la continuité des pistes cyclables en zone agglomérée par les communes membres qui détiennent la compétence voirie.**



C'est dans ce contexte que la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné envisage, de solliciter dès 2023 des demandes de subventions au titre du Pacte des Mobilités Locales afin de réaliser les actions / travaux suivants :

TYPE DE PROJET	PROJET(S) ENVISAGÉ(S)	DATE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX	MONTANT ESTIMATIF (HT)
Liaison cyclable	Liaison n°7 du schéma cyclable de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, reliant les communes de La Mézière et Montreuil-le-Gast	Mars 2024	193 980€
Liaison cyclable	Liaison n°11 du schéma cyclable de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, reliant les communes de Feins et Montreuil-sur-Ille	Mars 2024	227 460€
Liaison cyclable	...Aménagement de la rue de La Mézière à Montreuil-le-Gast	2024	44 583€

## 6. LA GOUVERNANCE

Le Département d'Ille-et-Vilaine, à l'initiative de l'élaboration du pacte des mobilités locales, assurera le pilotage et l'animation de cette démarche. Il sera accompagné par le bureau d'étude VIZEA.

S'inscrivant dans une démarche partenariale, l'élaboration des pactes des mobilités locales a pour objectif la co-construction d'une politique mobilité entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et le Département. Chaque étape se fera donc en accord entre le Département et la Communauté de communes.

Le Département coordonnera les interventions du prestataire et organisera les différentes instances de suivi et de décision :

- **Comité de pilotage**

Cette instance réunira les élus de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et du Département ainsi que les directeurs des Pôles. Elle permettra une présentation des résultats des études et de l'avancement du projet ainsi qu'une validation des différentes étapes de la démarche et des choix qui seront opérés.

- **Comité technique**

Cette instance réunira les services techniques de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (représentants du Pôle Aménagement et Urbanisme) et du Département (représentants du Pôle construction et logistique et de la Délégation générale à la transformation).

Le Comité technique devra systématiquement se réunir en amont de l'organisation des Comités de Pilotage. Le Comité technique pourra demander que des modifications soient apportées aux documents qui seront présentés au Comité de Pilotage.

- **Ateliers de travail thématique**

Des ateliers spécifiques pourront être organisés entre les services de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et du Département, avec le bureau d'étude pour étudier finement des thématiques spécifiques.

- **Entretiens des acteurs locaux**

Le bureau d'étude en charge du portrait des mobilités de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné sera amené à mener des entretiens auprès des acteurs locaux : élus au sein de la Communauté de communes, des communes concernées, autres acteurs publics, privés ou associatifs.

La liste des personnes sollicitées sera élaborée en lien avec le Département et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

## **7. LA COMMUNICATION**

Dans le cadre de la communication sur le pacte des mobilités locales, des actions et des supports de communication communs entre le Département et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné seront à réaliser et à diffuser ensemble.

### **Fait à Montreuil-le-Gast, le**

Pour la Communauté de Communes  
du Val d'Ille-Aubigné,

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine,

Le Président.

Le Président du Département d'Ille-et-Vilaine  
Jean-Luc CHENUT.

# PACTE DES MOBILITES LOCALES

-----

## ***Phase initiale : protocole d'engagement entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Liffré-Cormier Communauté***

ENTRE

### **Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**

1 avenue de la Préfecture  
CS 24218  
35042 Rennes

Représenté par Monsieur Jean-Luc Chenut, agissant en sa qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, autorisé à signer le présent protocole par délibération du Conseil départemental en date du ...

Ci-après dénommée « le Département » ou « le Département d'Ille-et-Vilaine »  
D'une part,

ET

### **Liffré-Cormier Communauté**

24 Rue la Fontaine  
35340 Liffré

Représenté par Monsieur Stéphane Piquet, agissant en sa qualité de Président de Liffré-Cormier Communauté, autorisé à signer le présent protocole par délibération du Conseil communautaire en date du 19/09/2023,

Ci-après dénommée « Liffré-Cormier Communauté » ou « la communauté de communes »  
D'autre part,

## **PREAMBULE**

Les modes de déplacements prédominants en voiture individuelle engendrent des impacts environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires sur le climat, notre territoire et ses habitants. Cet état de fait nous oblige à agir immédiatement.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a ainsi décidé de mieux prendre en compte l'accélération des transitions en renforçant les mobilités alternatives à l'autosolisme partout où cela s'avère possible, soit directement par ses actions en tant que maître d'ouvrage, soit indirectement en s'associant aux actions volontaristes de ses partenaires dans ce domaine des mobilités plus durables.

Le Département d'Ille-et-Vilaine propose ainsi à chaque EPCI la contractualisation d'un pacte des mobilités locales, outil de co-construction des politiques de mobilités des territoires. L'ambition de ces pactes est d'aboutir à une stratégie cohérente, lisible et partagée, en lien avec les besoins du territoire et de ses habitants., permettant d'acter un engagement réciproque de mise en œuvre d'un plan d'actions, dans une logique de complémentarité en fonction des compétences de chacun.

Il est proposé d'entériner l'engagement des parties par l'intermédiaire d'une version initiale du pacte des mobilités locales, présente version dénommée « protocole d'engagement ».

Ce protocole rassemble la méthode de travail entre les co-contractants, la gouvernance du pacte, son calendrier prévisionnel ainsi que les engagements respectifs des parties.

### **1. DES COMPETENCES PARTAGEES ET COMPLEMENTAIRES**

Au service d'une politique de mobilité durable coordonnée, le Département d'Ille-et-Vilaine et Liffré-Cormier Communauté s'engagent à travailler en partenariat pour améliorer les mobilités de tous. sur le territoire, en privilégiant résolument les mobilités alternatives à l'autosolisme et aux hydrocarbures (mobilités actives, transports en commun, véhicules partagés, électromobilité, ...) chaque fois que cela s'avérera possible pour faire face aux enjeux de décarbonation.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, de par ses compétences en matière de cohésion territoriale, de solidarités, de voirie départementale, de construction, d'entretien et d'équipement des collèges, d'actions éducatives et d'environnement, est en capacité d'agir aussi bien sur l'infrastructure que les services et les usages en lien avec ces politiques.

Liffré-Cormier Communauté, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial, agit dans le champ des mobilités alternatives en ayant acté son Schéma des déplacements en 2019 et son Schéma directeur cyclable en 2022.

La version finalisée du pacte des mobilités locales intégrera un plan d'action à minima co-construit entre les deux parties, ce plan étant prévu d'être mis en œuvre au regard des compétences de chacun. Il pourra faire appel aux compétences d'autres acteurs de la mobilité sur le territoire, à l'instar de la Région Bretagne, d'intercommunalités voisines, d'acteurs du secteur privé, ou encore d'associations... Dans ce cadre, une contractualisation avec ces derniers pourra également être envisagée.

Les actions qui seront définies dans la version finalisée du pacte des mobilités locales se veulent, par ailleurs, complémentaires à celles développées et mises en œuvre par ses signataires mais également par les acteurs existants.

## 2. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PACTE DES MOBILITES LOCALES

Trois axes constitueront la version finalisée du pacte des mobilités locales :

- **Un axe n°1 sur le développement des mobilités alternatives**, reposant sur deux parties :
  - **Un portrait des mobilités du territoire**

Ce portrait s'appuiera sur les démarches déjà lancées par les acteurs intervenant localement à l'échelle de l'EPCI, en consolidant l'ensemble des diagnostics, schémas et plans actés ou à venir.

Au besoin, des études complémentaires seront lancées dans l'objectif de consolider ou d'enrichir les données collectées, soit en analysant des portions supplémentaires de territoires, soit en affinant des études déjà réalisées, afin de les intégrer au modèle.

L'objectif sera d'avoir in fine un portrait des mobilités du territoire le plus exhaustif possible, mettant l'accent sur les mobilités alternatives à l'autosolisme.
  - **Des propositions pour développer les mobilités alternatives**

Des propositions seront faites pour résorber les lacunes en matière de mobilités alternatives identifiées dans le portrait des mobilités. Ces propositions pourront prendre plusieurs formes : mesures d'exploitation différentes du réseau routier, actions à mener auprès des acteurs locaux concernés par les mobilités (entreprises, Région, SNCF...), adaptations physiques simples sur les infrastructures existantes.

Ces propositions étant ensuite traitées dans le 2ème axe du pacte des mobilités locales.
- **Un axe n°2 sur les projets d'infrastructures**, qui intégrera les opérations faisant initialement partie du programme « Mobilités 2025 », ainsi que les projets issus des propositions de développement des mobilités alternatives (axe 1 des pactes), en les classant en deux niveaux de priorités :
  - **Priorité 1 : Les projets ne posant pas de difficultés particulières en raison de leur nature** : pistes cyclables, de cheminements piétons, parking de covoiturage, stationnements vélos, aires de service, sécurisation du réseau routier existants, etc...
  - **Priorité 2 : Les projets plus sensibles** conduisant à la création de nouvelles infrastructures routières. C'est notamment le cas du contournement de Livré-sur-Changeon

**Sans attendre la finalisation des pactes des mobilités locales**, il est proposé dès le présent protocole d'engagement de démarrer les projets de la priorité 1.

**Le lancement des projets de la priorité 2 sera arbitré au cas par cas** au regard des priorités globales du Département, des conclusions d'études complémentaires et des propositions formulées à l'issue de la consultation citoyenne (axe 3).

- **Un axe n°3 sur la consultation citoyenne**

Cette sollicitation citoyenne permettra de faire examiner la production des axes n°1 et 2, dans l'objectif de faire participer les habitants concernés aux réflexions sur les mobilités de leur territoire.

Une consultation via la plateforme « jeparticipe.ille-et-vilaine.fr » sera organisée. Chaque internaute pourra ainsi déposer une contribution publique à partir de documents synthétisant les principaux axes envisagés pour le pacte des mobilités de son territoire.

L'ensemble de ces contributions fera l'objet d'une synthèse complète et pourra être mobilisée pour amender les orientations et le plan d'action initialement envisagé.

En parallèle de cette consultation citoyenne, les élus intercommunaux et communaux et les autres acteurs locaux (associations, acteurs économiques, ...) seront intégrés à la démarche sous forme de table-ronde, ou d'entretiens.

### **3. LE CALENDRIER PREVISIONNEL**

La durée d'élaboration prévisionnelle du pacte des mobilités locale est de 12 mois, hors période de validation du Département et de Liffré-Cormier Communauté.

Elle débutera par l'établissement du portrait des mobilités du territoire en septembre 2023 pour une durée de 4 mois.

Au regard de ce diagnostic, des grandes orientations et des scénarios seront proposés afin d'aboutir à un plan d'actions partagé 3 mois plus tard.

Après élaboration de documents de synthèse communicables, ces propositions seront soumises à l'avis des citoyens du territoire durant 1 mois. 3 mois seront ensuite nécessaires pour analyser ces contributions et proposer des évolutions du plan d'action afin d'aboutir à la rédaction d'un projet de pacte des mobilités locales.

### **4. LES PERIMETRES D'ETUDE**

La présente version initiale du pacte des mobilités locales est conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Liffré-Cormier Communauté. Les projets de mobilités intégrés dans cette version initiale (protocole d'engagement), ainsi que ceux intégrés dans la version finalisée du pacte, seront compris dans le périmètre de l'intercommunalité, et même au-delà en fonction des conclusions du diagnostic des mobilités (s'il permet d'établir l'impact de flux de mobilité supra communautaire).

Il est précisé que les conclusions et les orientations prises par les élus de Liffré-Cormier Communauté dans leur Schéma des déplacements et leur Schéma directeur cyclable ne sauraient être redébatues dans le cadre du pacte des mobilités locales.

### **5. LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

Au lancement de cette démarche, chacune des parties s'engage dans la co-construction d'une démarche commune selon la méthodologie proposée au paragraphe 2 du présent document. Cette méthodologie s'adaptera toutefois aux réalités locales, en s'appuyant sur les différentes actions déjà impulsées par chaque partie, dans un souci de cohérence et d'optimisation de l'action publique.

## **5.1. LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT D'ILE-ET-VILAINE**

**Dans le cadre de ce protocole d'engagement, le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à prévoir l'engagement des projets d'infrastructures suivants (en fonction du plan de charge de ses services et de sa capacité propre d'investissement), sans attendre la version finalisée du pacte des mobilités locales :**

- La création d'infrastructures cyclables à haut niveau de service « Ille & vélo » :
  - Liaison Liffré – Cesson-Sévigné métro
  - Liaison Bouëxière - Liffré
- La sécurisation routière de de la RD27 de La Bouëxière vers l'A84
- La sécurisation et la rectification des virages de la RD 794 entre Saint-Aubin-du-Cormier et Sens-de-Bretagne

**Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, également, dans un travail permettant de favoriser le développement et la mise œuvre de projets de mobilités durables par les territoires, comprenant :**

- L'évolution de l'annexe au règlement de voirie départementale relative aux aménagements cyclables ;
- La définition précise des règles, recommandations et gouvernance en matière d'aménagements cyclables ;
- La formation des agents départementaux dans le domaine des mobilités durables, avec l'objectif d'offrir un soutien en ingénierie (fonction de la capacité des services concernés en termes de plans de charge) aux collectivités locales et de permettre une meilleure efficacité dans l'instruction des projets locaux.

**Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, par ailleurs, à accompagner les projets de mobilités durables des intercommunalités breilliennes par le biais de dispositifs d'aide financière.**

Le soutien des projets en maîtrise d'ouvrage intercommunale et communale pourra être étudié afin de les soutenir financièrement dans le cadre des contrats de solidarité territoriale et d'une enveloppe sectorielle dédiée aux mobilités durables.

## **5.2. LES ENGAGEMENTS DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE**

Depuis 2021, à la suite de la Loi d'Orientation sur les Mobilités, Liffré-Cormier Communauté est devenue autorité organisatrice de la mobilité sur son périmètre territorial. Elle s'est ainsi dotée d'une responsabilité mais aussi d'une capacité d'initiative, de sorte à optimiser la mise en œuvre de sa politique Mobilités en activant des solutions en matière :

- De développement des services de transport collectif, sous sa responsabilité (transport à la demande, lignes régulières de transport collectif, notamment pour le rabattement...) ou en partenariat avec la Région sur le réseau BreizhGo ;

- De développement des pratiques cyclables : infrastructures, services et Culture Vélo ;
- D'accompagnement au changement de pratiques de mobilités : covoiturage, réduction des déplacements, modes actifs...
- Tout en inscrivant ces projets dans une approche plus globale d'aménagement du territoire communautaire, en portant une vigilance sur la coordination entre l'offre de mobilités et l'offre de logements, d'emplois, de services et d'équipements.

**En décembre 2018, Liffré-Cormier Communauté a adopté son schéma communautaire des déplacements.** Construit en coopération avec les acteurs locaux et partenaires institutionnels, la Région en premier lieu, il vise à répondre à 4 enjeux :

- Le développement d'alternatives (économique, écologique et sociale) au tout-voiture pour les mobilités récurrentes et obligées (emploi, formation, scolarité) ;
- Le renforcement de l'accessibilité aux services et équipements structurants pour le territoire – commerces, équipements sportifs et culturels, équipements de santé, pôles de transport... ;
- Le maintien de la qualité de vie et le renforcement de l'attractivité du territoire pour les ménages, les entreprises, les visiteurs ;
- L'adaptation des offres de mobilité aux évolutions à venir – internes ou externes, connues ou inconnues (changement de pratiques, contraintes économiques et écologiques, conséquences de l'ouverture du lycée).

**Le schéma décline une feuille de route pour 6 ans, avec 19 actions qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques suivantes :**

- Maintenir et développer les offres de transports en commun existantes, de manière équitable entre les communes, que ce soit à l'échelle du territoire communautaire (mobilité intra-communautaire) ou depuis et vers Rennes, Fougères et Vitré (mobilité extracommunautaire) ;
- Développer l'intermodalité pour les déplacements depuis et vers Rennes et Fougères ;
- Encourager la pratique du covoiturage ;
- Sécuriser, faciliter et promouvoir les déplacements « actifs » (marche à pied, vélo, VAE...) ;
- Optimiser l'accès aux sites et équipements de loisirs et de tourisme ;
- Faciliter les déplacements domicile-travail des actifs qui résident et/ou travaillent sur le territoire ;
- Optimiser les déplacements quotidiens ;
- Améliorer l'accessibilité à la mobilité ;
- Améliorer la mobilité des publics vulnérables (personnes sans véhicules, isolées, enclavées) ;
- Accompagner les évolutions des pratiques de mobilité.

Deux autres démarches stratégiques ont conforté les enjeux relatifs aux mobilités : l'élaboration du projet de territoire (adopté en octobre 2019) et du Plan Climat Air Energie Territorial (approuvé en décembre 2020). Au sein du projet de territoire, les mobilités s'inscrivent principalement dans l'orientation stratégique « Rendre la vie plus facile », en fixant un objectif qui vise à « réinventer la mobilité au quotidien pour offrir le choix à chacun de moins prendre sa voiture ».

**La Communauté de communes a déjà engagé les actions suivantes :**

- Organisation d'un service de transport à la demande communautaire ;



- Expérimentation d'une ligne régulière de rabattement entre Livré-sur-Changeon et Saint-Aubin-du-Cormier ;
- Partenariat avec la Région Bretagne pour optimiser l'offre de service de transport interurbain BreizhGo sur le territoire ;
- Aménagement de deux pôles d'échange multimodal à Saint-Aubin-du-Cormier (La Chaîne) et Liffré (l'Orgerais-Sévailles) ;
- Mise en œuvre du schéma directeur cyclable adopté en mars 2022, intégrant une réflexion sur les liaisons intra-bourgs ;
- Création d'un service de location de vélos à assistance électrique, complété par un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos ;
- Actions d'accompagnement au changement en matière de mobilités, auprès des acteurs économiques, des habitants et citoyens (promotion du covoiturage, promotion des mobilités actives, valorisation des transports collectifs...).

**Dans le cadre de ce protocole d'engagement, Liffré-Cormier Communauté s'engage sur la mise en œuvre de son Schéma des déplacements et de son Schéma directeur cyclable.**

**Liffré-Cormier Communauté s'engage, par ailleurs, à assurer la cohérence des projets cyclables du Département avec son schéma cyclable, en prévoyant notamment la continuité des pistes cyclables à haut niveau de service en zone agglomérée par les communes membres qui détiennent la compétence voirie.**

C'est dans ce contexte que Liffré Cormier Communauté envisage, de demander dès 2023 des demandes de subventions au titre du Pacte des Mobilités Locales afin de réaliser les actions / travaux suivants :

TYPE DE PROJET	PROJET(S) ENVISAGÉ(S)	DATE PREVISIONNEL DES TRAVAUX	MONTANT ESTIMATIF
<i>PROJET CYCLABLE</i>	Mission de Maîtrise d'Œuvre d'Infrastructures et de programmation des infrastructures cyclables sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté (3 liaisons prioritaires, partagées avec le Département : Liffré / Ercé-près-Liffré ; Liffré / Saint-Aubin-du-Cormier et Saint-Aubin-du-Cormier / Mézières-sur-Couesnon)	Attribution octobre 2023	210 000 € HT (max)
<i>PROJET CYCLABLE</i>	Aménagement d'une liaison cyclable entre Chasné-sur-Illet et Liffré	T1 - 2024	323 595 € HT
<i>PROJET CYCLABLE</i>	Jalonnement des liaisons avec faible trafic déterminées dans le schéma directeur cyclable (Ercé-près-Liffré / Chasné-sur-Illet, Ercé-près-Liffré / Gosné, Mézières-sur-Couesnon / Gosné).	2024	428 000 € HT

## 6. LA GOUVERNANCE

Le Département d'Ille-et-Vilaine, à l'initiative de l'élaboration du pacte des mobilités locales, assurera le pilotage et l'animation de cette démarche. Il sera accompagné par le bureau d'étude VIZEA.

S'inscrivant dans une démarche partenariale, l'élaboration des pactes des mobilités locales a pour objectif la co-construction d'une politique mobilité entre Liffré-Cormier Communauté et le Département. Chaque étape se fera donc en accord entre le Département et Liffré-Cormier Communauté.

Le Département coordonnera les interventions du prestataire et organisera les différentes instances de suivi et de décision :

- **Comité de pilotage**

Cette instance réunira les élus de Liffré-Cormier Communauté et du Département ainsi que les directeurs des Pôles. Elle permettra une présentation des résultats des études et de l'avancement du projet ainsi qu'une validation des différentes étapes de la démarche et des choix qui seront opérés.

- **Comité technique**

Cette instance réunira les services techniques de Liffré-Cormier Communauté (représentants du Pôle Transitions écologiques, Mobilités et Tourisme) et du Département (représentants du Pôle construction et logistique et de la Délégation générale à la transformation).

Le Comité technique devra systématiquement se réunir en amont de l'organisation des Comités de Pilotage. Le Comité technique pourra demander que des modifications soient apportées aux documents qui seront présentés au Comité de Pilotage.

- **Ateliers de travail thématique**

Des ateliers spécifiques pourront être organisés entre les services de Liffré-Cormier Communauté et du Département, avec le bureau d'étude pour étudier finement des thématiques spécifiques.

- **Entretiens des acteurs locaux**

Le bureau d'étude en charge du portrait des mobilités de Liffré-Cormier Communauté sera amené à mener des entretiens auprès des acteurs locaux : élus au sein de Liffré-Cormier Communauté, des communes concernées, autres acteurs publics, privés ou associatifs.

La liste des personnes sollicitées sera élaborée en lien avec le Département et Liffré-Cormier Communauté.

## **7. LA COMMUNICATION**

Dans le cadre de la communication sur le pacte des mobilités locales, des actions et des supports de communication communs entre le Département et Liffré-Cormier Communauté seront à réaliser et à diffuser ensemble.

**Fait à Liffré, le**

Pour Liffré Cormier Communauté,

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine,

Le Président.

Le Président du Département d'Ille-et-Vilaine  
Jean-Luc CHENUT.

**PACTE DES MOBILITES LOCALES**  
**PARTIE 1 : SECTEUR DE VITRE**

-----

***Phase initiale : protocole d'engagement entre le  
Département d'Ille-et-Vilaine et Vitré Communauté***

ENTRE

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**

1 avenue de la Préfecture  
CS 24218  
35042 Rennes

Représenté par Monsieur Jean-Luc Chenut, agissant en sa qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, autorisé à signer le présent protocole par délibération du Conseil départemental en date du ...

Ci-après dénommée « le Département » ou « le Département d'Ille-et-Vilaine »  
D'une part,

ET

**La communauté d'agglomération Vitré Communauté**

16 bis Boulevard des Rochers  
35500 Vitré

Représenté par Madame Isabelle Le Callennec, agissant en sa qualité de Présidente de Vitré communauté, autorisée à signer le présent protocole par délibération du Conseil communautaire en date du 06/07/2023,

Ci-après dénommée « Vitré Communauté »  
D'autre part,

## **PREAMBULE**

Les modes de déplacements prédominants en voiture individuelle engendrent des impacts environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires sur le climat, notre territoire et ses habitants et habitantes. Cet état de fait nous oblige à agir immédiatement.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a ainsi décidé de mieux prendre en compte l'accélération des transitions en renforçant les mobilités alternatives à l'autosolisme partout où cela s'avère possible, soit directement par ses actions en tant que maître d'ouvrage, soit indirectement en s'associant aux actions volontaristes de ses partenaires dans ce domaine des mobilités plus durables.

Le Département d'Ille-et-Vilaine propose ainsi à chaque EPCI la contractualisation d'un pacte des mobilités locales, outil de co-construction des politiques de mobilités des territoires. L'ambition de ces pactes est d'aboutir à une stratégie cohérente, lisible et partagée, en lien avec les besoins du territoire et de ses habitants et habitantes, permettant d'acter un engagement réciproque de mise en œuvre d'un plan d'actions, dans une logique de complémentarité en fonction des compétences de chacun.

Il est proposé d'entériner l'engagement des parties par l'intermédiaire d'une version initiale du pacte des mobilités locales, présente version dénommée « protocole d'engagement ». Ce protocole rassemble la méthode de travail entre les co-contractants, la gouvernance du pacte, son calendrier prévisionnel ainsi que les engagements respectifs des parties.

### **1. DES COMPETENCES PARTAGEES ET COMPLEMENTAIRES**

Au service d'une politique de mobilité durable coordonnée, le Département d'Ille-et-Vilaine et Vitré Communauté s'engagent à travailler en partenariat pour améliorer les mobilités de toutes et tous sur le territoire, en privilégiant résolument les mobilités alternatives à l'autosolisme et aux hydrocarbures (mobilités actives, transports en commun, véhicules partagés, électromobilité, ...) chaque fois que cela s'avérera possible pour faire face aux enjeux de décarbonation.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, de par ses compétences en matière de cohésion territoriale, de solidarités, de voirie départementale, de construction, d'entretien et d'équipement des collèges, d'actions éducatives et d'environnement, est en capacité d'agir aussi bien sur l'infrastructure que les services et les usages en lien avec ces politiques.

Vitré Communauté, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial, agit dans le champ des mobilités alternatives en ayant actée son Schéma directeur cyclable en 2021 et son Plan de mobilités simplifié en janvier 2023.

La version finalisée du pacte des mobilités locales intégrera un plan d'action à minima co-construit entre les deux parties, ce plan étant prévu d'être mis en œuvre au regard des compétences de chacun. Il pourra faire appel aux compétences d'autres acteurs de la mobilité sur le territoire, à l'instar de la Région Bretagne, d'intercommunalités voisines, d'acteurs du secteur privé, ou encore d'associations... Dans ce cadre, une contractualisation avec ces derniers pourra également être envisagée.

Les actions qui seront définies dans la version finalisée du pacte des mobilités locales se veulent, par ailleurs, complémentaires à celles développées et mises en œuvre par ses signataires mais également par les acteurs existants.

## 2. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PACTE DES MOBILITES LOCALES

Trois axes constitueront la version finalisée du pacte des mobilités locales :

- **Un axe n°1 sur le développement des mobilités alternatives**, reposant sur deux parties :
  - **Un portrait des mobilités du territoire**  
Ce portrait s'appuiera sur les démarches déjà lancées par les acteurs intervenant localement à l'échelle de l'EPCI, en consolidant l'ensemble des diagnostics, schémas et plans actés ou à venir.  
Au besoin, des études complémentaires seront lancées dans l'objectif de consolider ou d'enrichir les données collectées, soit en analysant des portions supplémentaires de territoires, soit en affinant des études déjà réalisées, afin de les intégrer au modèle.  
L'objectif sera d'avoir in fine un portrait des mobilités du territoire le plus exhaustif possible, mettant l'accent sur les mobilités alternatives à l'autosolisme
  - **Des propositions pour développer les mobilités alternatives**  
Des propositions seront faites pour résorber les lacunes en matière de mobilités alternatives identifiées dans le portrait des mobilités. Ces propositions pourront prendre plusieurs formes : mesures d'exploitation différentes du réseau routier, actions à mener auprès des acteurs locaux concernés par les mobilités (entreprises, Région, SNCF...), adaptations physiques simples sur les infrastructures existantes.  
Ces propositions étant ensuite traitées dans le 2ème axe du pacte des mobilités locales.
- **Un axe n°2 sur les projets d'infrastructures**, qui intégrera les opérations faisant initialement partie du programme « Mobilités 2025 », ainsi que les projets issus des propositions de développement des mobilités alternatives (axe 1 des pactes), en les classant en deux niveaux de priorités :
  - **Priorité 1 : Les projets ne posant pas de difficultés particulières en raison de leur nature** : pistes cyclables, de cheminements piétons, parking de covoiturage, stationnements vélos, aires de service, sécurisation du réseau routier existants, etc...
  - **Priorité 2 : Les projets plus sensibles** conduisant à la création de nouvelles infrastructures. C'est notamment le cas des contournements de Vitry, et Châteaubourg.

**Sans attendre la finalisation des pactes des mobilités locales**, il est proposé dès le présent protocole d'engagement de démarrer les projets de la priorité 1.

**Le lancement des projets de la priorité 2 sera arbitr  au cas par cas** au regard des priorit s globales du D partement, des conclusions d' tudes compl mentaires et des propositions formul es   l'issue de la consultation citoyenne (axe 3).

- **Un axe n 3 sur la consultation citoyenne**

Cette sollicitation citoyenne permettra de faire examiner la production des axes n 1 et 2, dans l'objectif de faire participer les habitants concern s aux r flexions sur les mobilit s de leur territoire.

Ces citoyens proposeront des actions d'am lioration, qui seront ensuite mobilis es comme un outil d'aide   la d cision pour les partenaires signataires du pacte des mobilit s locales.

Sur le territoire de Vitr  Communaut , cette consultation se fera, a minima, sous la forme de comit s citoyens.

Chaque comit  citoyen sera compos  de 25   30 citoyens, aux profils repr sentatifs de la population et des usages pour participer en priorit    l' laboration du sc nario sur les mobilit s alternatives de leur territoire et, de mani re compl mentaire, permettre d' clairer la d cision quant   l'issue   donner aux projets de contournement, au regard du portrait des mobilit s, des objectifs des plans nationaux et locaux, des actions pr vues dans le Plan de mobilit  simplifi  de Vitr  Communaut  et des actions compl mentaires qu'ils auront pu proposer. La composition et le mandat confi    ce comit  seront  labor s conjointement avec Vitr  Communaut  et le D partement d'Ille-et-Vilaine. Par ailleurs, la mise   disposition d'un garant sera sollicit e aupr s de la Commission Nationale du D bat Public (CNDP) au titre d'une mission de conseil et d'appui m thodologique pour assurer le respect du mandat confi  aux citoyens et la qualit  des  changes.

Deux projets de contournement, actuellement arr t s, avaient  t  identifi s sur le territoire de Vitr  Communaut . Les enjeux et probl matiques de mobilit s autour de ces deux contournements  tant diff rents, deux comit s citoyens seront mis en place de mani re dissoci e.

En parall le des comit s citoyens, les  lus et autres acteurs locaux (associations, acteurs  conomiques, ...) seront int gr s   la d marche sous forme de table-ronde, d'entretiens ou d' tudes.

L'ensemble de ces contributions fera l'objet d'une synth se compl te, adress e pour information   chaque partenaire du pacte des mobilit s locales.

Vitr  Communaut   tant la premi re intercommunalit  avec qui le D partement travaille sur la conclusion d'un pacte des mobilit s locales et la Commission Nationale du D bat Public souhaitant apporter sa contribution   cette premi re exp rimentation, la m thodologie propos e ci-dessus pourra  tre adapt e aux sp cificit s du territoire et  voluer en fonction des recommandations et  tudes qui pourront  tre r alis es tout au long de la d marche.

### **3. LES PERIMETRES D'ETUDE**

- **Le p rim tre g ographique du pacte des mobilit s locales**

La présente version initiale du pacte des mobilités locales est conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Vitré Communauté. Les actions inscrites dans cette version initiale (protocole d'engagement), ainsi que celles intégrées dans la version finalisée du pacte, seront comprises dans le périmètre de l'intercommunalité, et même au-delà en fonction des conclusions du diagnostic des mobilités (s'il permet d'établir l'impact de flux de mobilité supra communautaire, notamment ceux en lien avec Rennes).

**Il est précisé que les conclusions et les orientations antérieures prises par les élus de Vitré Communauté dans leur Schéma directeur cyclable et leur Plan de mobilité simplifié ne sauraient intégrer le périmètre de réflexion et être redé debates dans le cadre du pacte des mobilités locales.**

Au vu des deux projets de contournement sur le territoire intercommunal identifiés dans le programme « Mobilités 2025 », il est convenu que le pacte des mobilités de vitré Communauté sera réalisé en deux parties (1 – Secteur de Vitré, 2 – Secteur de Châteaubourg). Ainsi, les 3 axes constitutifs du pacte des mobilités locales décrit au paragraphe 3 du présent document, seront déclinés sur 2 périmètres d'études :

- Un premier périmètre en lien avec le contournement de Vitré ;
- Un second périmètre en lien avec le contournement de Châteaubourg.

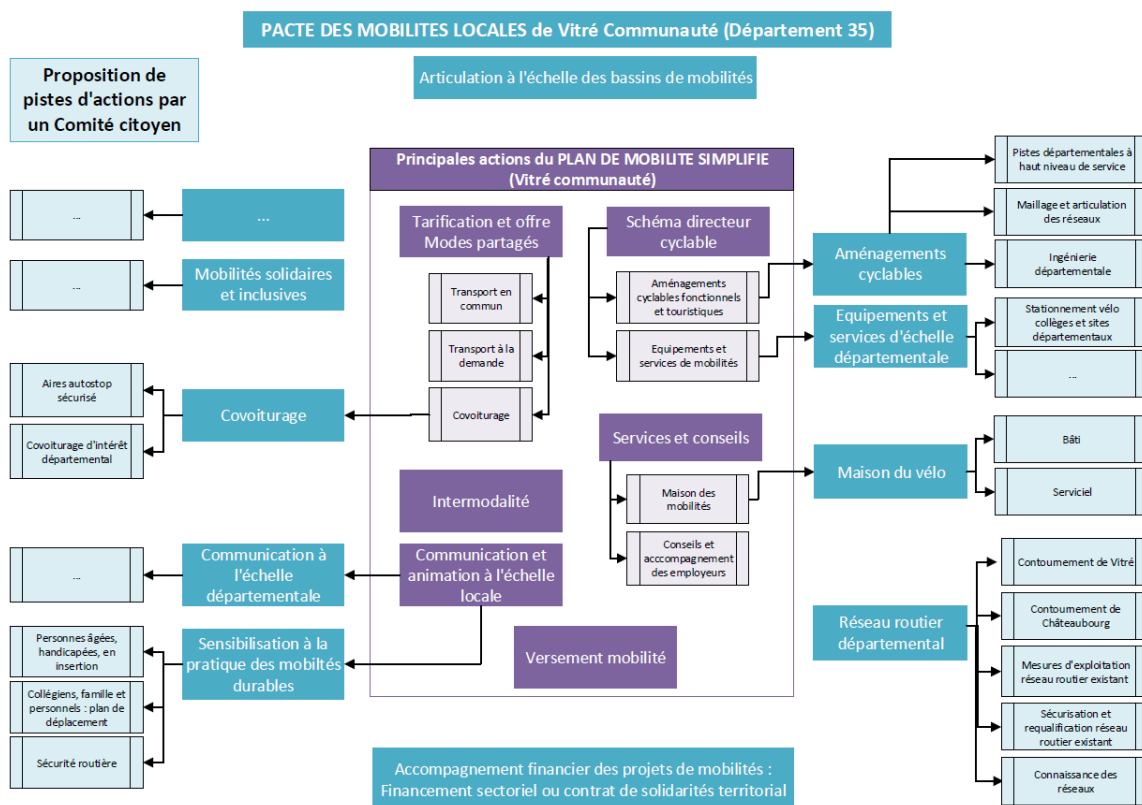
- **Le périmètre de recrutement du comité citoyen**

Le périmètre et les critères de recrutement du panel citoyen seront à définir entre le Département et vitré Communauté, sur les conseils du CEREMA, du prestataire en charge de la participation citoyenne et des garantes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

#### **4. LE MANDAT DONNE AUX CITOYENS**

Le mandat qui sera donné au comité citoyen, précisera notamment les leviers sur lesquels le comité citoyen peut émettre des propositions. Ces derniers sont résumés dans le schéma ci-dessous.

**Il est rappelé que les conclusions et les orientations antérieures prises par les élus de Vitré Communauté dans leur Schéma directeur cyclable et leur Plan de mobilité simplifié ne sauraient être redé debates par le comité citoyen. Les éléments en mauve dans le schéma seront donc exclus de la réflexion.**



## 5. LE CALENDRIER PREVISIONNEL D'ELABORATION DU PACTE DES MOBILITES LOCALES

Un délai de 6 mois minimum entre l'étude des deux périmètres est prévu.

Le périmètre en lien avec le contournement de Vitré sera étudié en premier lieu dès la signature du présent engagement.

Le calendrier prévisionnel de cette étude est le suivant (au vu du caractère innovant de la démarche, il est possible que les échéances soient modifiées) :

- Septembre 2023 : Présentation du portrait des mobilités du territoire
- Octobre 2023 : Recrutement du bureau d'étude en charge de la participation citoyenne
- Octobre 2023 : Constitution du comité citoyen
- Novembre 2023 - février 2024 : Travail du comité citoyen
- Mars 2024 : Rendu de l'avis citoyen
- 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : Lancement du portrait des mobilités sur le secteur de Châteaubourg
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 : Constitution du comité citoyen du secteur de Châteaubourg
- Fin 2024 : Finalisation du pacte des mobilités de Vitré Communauté

## 6. LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Au lancement de cette démarche, chacune des parties s'engage dans la co-construction d'une démarche commune selon la méthodologie proposée au paragraphe 3 du présent document. Cette méthodologie s'adaptera toutefois aux réalités locales, en s'appuyant sur les différentes



actions déjà impulsées par chaque partie, dans un souci de cohérence et d'optimisation de l'action publique.

## **6.1. LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT D'ILE-ET-VILAINE**

**Dans le cadre de ce protocole d'engagement, le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à prévoir l'engagement des projets d'infrastructures suivants (en fonction du plan de charge de ses services et de sa capacité propre d'investissement), sans attendre la finalisation du pacte des mobilités locales :**

- La création d'infrastructures cyclables à haut niveau de service (lancement des études en 2023) dont la relance des études des liaisons cyclables programmées dans le cadre des projets de contournements routiers (2023) :
  - Liaison Domagné –La Gaultière - Châteaubourg gare
  - Liaison Pocé – Vitré gare
  - Liaison Torcé – Vitré gare
- La sécurisation ou la requalification du réseau routier existants :
  - RD 777. Louvigné-de-Bais vers RN 157
  - RD 805. Rectification de virages à Availles-sur-Seiche
- La relance des études des points durs des contournements routiers.
  - Pour le contournement de Vitré (en 2023) : les études relatives à la protection de captages d'eau potable et à l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ;
  - Pour le contournement de Châteaubourg : l'identification et l'étude des points les plus compliqués.

**Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, d'autre part, à mener un programme d'accompagnement à l'écomobilité scolaire dans le collège de Châteaubourg (2023-2024) comprenant :**

- L'accompagnement de la mise en place d'un Plan de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES) dans le collège ;
- De sensibiliser les collégiens à la nécessité de se déplacer en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

**Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, également, dans un travail permettant de favoriser le développement et la mise œuvre de projets de mobilités durable par les territoires, comprenant :**

- L'évolution de l'annexe au règlement de voirie départementale relative aux aménagements cyclables ;
- La définition précise des règles, recommandations et gouvernance en matière d'aménagements cyclables ;
- La formation des agents départementaux dans le domaine des mobilités durables, avec l'objectif d'offrir un soutien en ingénierie (fonction de la capacité des services concernés en termes de plans de charge) aux collectivités locales et de permettre une meilleure efficacité dans l'instruction des projets locaux.

**Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, par ailleurs, à accompagner les projets de mobilités durables des intercommunalités breilliennes par le biais de dispositifs d'aide financière.**

Le soutien des projets en maîtrise d'ouvrage intercommunale et communale pourra être étudié afin de les soutenir financièrement dans le cadre des contrats de solidarité territoriale, et d'une enveloppe sectorielle dédiée aux mobilités durables.

## **6.2. LES ENGAGEMENTS DE VITRE COMMUNAUTE**

Depuis 2020 et la Loi d'Orientation sur les Mobilités, la communauté d'agglomération de Vitré Communauté est autorité organisatrice de la mobilité sur son périmètre territorial. A ce titre, elle est compétente en matière de pilotage, animation et suivi de la stratégie et de l'offre de services communautaires en matière de mobilités et de transports.

En janvier 2023, après 2 ans de concertation et d'études ayant associé les élus des 46 communes, les partenaires institutionnels, les habitants - usagers des services, les représentants des employeurs, les associations environnementales ainsi que les structures d'insertion socio-professionnelles, le conseil d'agglomération de Vitré Communauté a adopté à l'unanimité son plan de mobilité 2023-2035. Doté de moyens supplémentaires, son ambition est de proposer des solutions de mobilité quotidiennes, durables et accessibles dans un territoire vaste et hétérogène.

Les trajets réguliers des habitants vers les zones d'activités et les centralités sont au cœur de la stratégie qui repose sur 3 axes complémentaires : l'amélioration du service (information, accompagnement, animation...), le développement des modes actifs et la mise en réseau d'un maillage renforcé de transports collectifs et partagés.

Le Plan de mobilité 2023-2035 intègre le schéma directeur cyclable et le schéma des aires de covoiturage communautaires. Il reprend également le schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeable réalisé par le SDE 35 à l'échelle du Département d'Ille-et-Vilaine.

**Vitré Communauté s'engage à la mise en œuvre de son Plan de Mobilité 2023-2035.**

**Vitré Communauté s'engage à assurer la cohérence des projets cyclables du Département avec son schéma directeur cyclable en lien avec les communes de son territoire.** Ce dernier prévoit notamment la continuité des pistes cyclables en zone agglomérée par les communes membres qui détiennent la compétence voirie.

**Vitré Communauté s'engage à assurer l'intégration de la plateforme de mobilités solidaire impulsée par le Département à l'échelle du Pays de Vitré au sein de son guichet unique « La Maison des mobilités »**

## 7. LA GOUVERNANCE

Le Département d'Ille-et-Vilaine, à l'initiative de l'élaboration du pacte des mobilités locales, assurera le pilotage et l'animation de cette démarche.

Il sera accompagné par deux prestataires, l'un compétent en matière de mobilités et l'autre en gestion de la participation citoyenne ; Le premier assurant le lien entre les deux composantes.

La mise à disposition d'un garant sera également sollicitée auprès de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin de disposer d'un accompagnement depuis la définition de la méthode jusqu'à l'évaluation de la mise en œuvre du comité citoyen. Elle permettra ainsi :

- De disposer de conseils relatifs :
  - A la composition et au périmètre du comité citoyen
  - A la méthode à employer pour animer le comité citoyen
  - Aux modalités de consultation et d'association des autres acteurs du territoire (dont les usagers)
- D'assurer le respect du mandat confié aux comités citoyen et la qualité des échanges.
- De produire un avis sous forme de bilan de la participation.

L'élaboration des pactes des mobilités locales s'inscrivant dans une démarche partenariale, chaque étape se fera en accord entre le Département et Vitré Communauté.

Le Département coordonnera les interventions des prestataires et organisera les différentes instances de suivi et de décision :

- **Comité de pilotage**

Cette instance réunira les élus de Vitré Communauté et du Département ainsi que les directeurs des Pôles. Elle permettra une présentation des résultats des études et de l'avancement du projet ainsi qu'une validation des différentes étapes de la démarche et des choix qui seront opérés.

- **Comité technique**

Cette instance réunira les services techniques de Vitré Communauté (représentants du Pôle mobilités/habitat) et du Département (représentants du Pôle construction et logistique et de la Délégation générale à la transformation).

Le Comité technique devra systématiquement se réunir en amont de l'organisation des Comités de Pilotage. Le Comité technique pourra demander que des modifications soient apportées aux documents qui seront présentés au Comité de Pilotage.

- **Ateliers de travail thématique**

Des ateliers spécifiques pourront être organisés entre les services de Vitré Communauté et du Département, avec les prestataires et/ou le garant de la CNDP pour étudier finement des thématiques spécifiques sur le volet mobilités mais particulièrement sur le volet de la participation citoyenne (composition du comité citoyen, périmètre de recrutement, contenu des ateliers, etc.)

- **Entretiens des acteurs locaux**

Le prestataire en charge du portrait des mobilités de Vitré Communauté et le garant de la CNDP seront amenés à mener des entretiens auprès des acteurs locaux : élus au sein de Vitré Communauté, des communes concernées, autres acteurs publics, privés ou associatifs.

La liste des personnes sollicitées sera élaborée en lien avec le Département et Vitré Communauté.

## **8. LA COMMUNICATION**

Dans le cadre de la communication sur le pacte des mobilités locales, des actions et des supports de communication communs entre le Département et Vitré Communauté seront à réaliser et à diffuser ensemble.

**Fait à Vitré, le**

Pour Vitré Communauté,

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine,

La Présidente,

Isabelle Le Callenec.

Le Président du Département d'Ille-et-Vilaine  
Jean-Luc CHENUT.

# PACTE DES MOBILITES LOCALES

-----

## ***Phase initiale : protocole d'engagement entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné***

ENTRE

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**

1 avenue de la Préfecture  
CS 24218  
35042 Rennes

Représenté par Monsieur Jean-Luc Chenut, agissant en sa qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, autorisé à signer le présent protocole par délibération du Conseil départemental en date du ...

Ci-après dénommée « le Département » ou « le Département d'Ille-et-Vilaine »  
D'une part,

ET

**Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné**

1 Les Métairies  
35520 Montreuil-le-Gast

Représenté par Monsieur Claude Jaouen, agissant en sa qualité de Président de Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, autorisé à signer le présent protocole par délibération du Conseil communautaire en date du 10/10/2023,

Ci-après dénommée « Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné » ou « la communauté de communes »  
D'autre part,

## **PREAMBULE**

Les modes de déplacements prédominants en voiture individuelle engendrent des impacts environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires sur le climat, notre territoire et ses habitant.es. Cet état de fait nous oblige à agir immédiatement.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a ainsi décidé de mieux prendre en compte l'accélération des transitions en renforçant les mobilités alternatives à l'autosolisme partout où cela s'avère possible, soit directement par ses actions en tant que maître d'ouvrage, soit indirectement en s'associant aux actions volontaristes de ses partenaires dans ce domaine des mobilités plus durables.

Le Département d'Ille-et-Vilaine propose ainsi à chaque EPCI la contractualisation d'un pacte des mobilités locales, outil de co-construction des politiques de mobilités des territoires. L'ambition de ces pactes est d'aboutir à une stratégie cohérente, lisible et partagée, en lien avec les besoins du territoire et de ses habitant.es., permettant d'acter un engagement réciproque de mise en œuvre d'un plan d'actions, dans une logique de complémentarité en fonction des compétences de chacun.

Il est proposé d'entériner l'engagement des parties par l'intermédiaire d'une version initiale du pacte des mobilités locales, présente version dénommée « protocole d'engagement ». Ce protocole rassemble la méthode de travail entre les co-contractants, la gouvernance du pacte, son calendrier prévisionnel ainsi que les engagements respectifs des parties.

### **1. DES COMPETENCES PARTAGEES ET COMPLEMENTAIRES**

Au service d'une politique de mobilité durable coordonnée, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné s'engagent à travailler en partenariat pour améliorer les mobilités de tou.tes. sur le territoire, en privilégiant résolument les mobilités alternatives à l'autosolisme et aux hydrocarbures (mobilités actives, transports en commun, véhicules partagés, électromobilité, ...) chaque fois que cela s'avérera possible pour faire face aux enjeux de décarbonation.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, de par ses compétences en matière de cohésion territoriale, de solidarités, de voirie départementale, de construction, d'entretien et d'équipement des collèges, d'actions éducatives et d'environnement, est en capacité d'agir aussi bien sur l'infrastructure que les services et les usages en lien avec ces politiques.

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial, agit dans le champ des mobilités alternatives en ayant acté son Schéma cyclable et son Schéma des déplacements en 2018.

La version finalisée du pacte des mobilités locales intégrera un plan d'action à minima co-construit entre les deux parties, ce plan étant prévu d'être mis en œuvre au regard des compétences de chacun. Il pourra faire appel aux compétences d'autres acteurs de la mobilité sur le territoire, à l'instar de la Région Bretagne, d'intercommunalités voisines, d'acteurs du secteur privé, ou encore d'associations... Dans ce cadre, une contractualisation avec ces derniers pourra également être envisagée.

Les actions qui seront définies dans la version finalisée du pacte des mobilités locales se veulent, par ailleurs, complémentaires à celles développées et mises en œuvre par ses signataires mais également par les acteurs existants.

## 2. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PACTE DES MOBILITES LOCALES

Trois axes constitueront la version finalisée du pacte des mobilités locales :

- **Un axe n°1 sur le développement des mobilités alternatives**, reposant sur deux parties :
  - **Un portrait des mobilités du territoire**

Ce portrait s'appuiera sur les démarches déjà lancées par les acteurs intervenant localement à l'échelle de l'EPCI, en consolidant l'ensemble des diagnostics, schémas et plans actés ou à venir.

Au besoin, des études complémentaires seront lancées dans l'objectif de consolider ou d'enrichir les données collectées, soit en analysant des portions supplémentaires de territoires, soit en affinant des études déjà réalisées, afin de les intégrer au modèle.

L'objectif sera d'avoir in fine un portrait des mobilités du territoire le plus exhaustif possible, mettant l'accent sur les mobilités alternatives à l'autosolisme.
  - **Des propositions pour développer les mobilités alternatives**

Des propositions seront faites pour résorber les lacunes en matière de mobilités alternatives identifiées dans le portrait des mobilités. Ces propositions pourront prendre plusieurs formes : mesures d'exploitation différentes du réseau routier, actions à mener auprès des acteurs locaux concernés par les mobilités (entreprises, Région, SNCF...), adaptations physiques simples sur les infrastructures existantes.

Ces propositions étant ensuite traitées dans le 2ème axe du pacte des mobilités locales.
- **Un axe n°2 sur les projets d'infrastructures**, qui intégrera les opérations faisant initialement partie du programme « Mobilités 2025 », ainsi que les projets issus des propositions de développement des mobilités alternatives (axe 1 des pactes), en les classant en deux niveaux de priorités :
  - **Priorité 1 : Les projets ne posant pas de difficultés particulières en raison de leur nature** : pistes cyclables, de cheminements piétons, parking de covoiturage, stationnements vélos, aires de service, sécurisation du réseau routier existants, etc...
  - **Priorité 2 : Les projets plus sensibles** conduisant à la création de nouvelles infrastructures routières.

**Sans attendre la finalisation des pactes des mobilités locales**, il est proposé dès le présent protocole d'engagement de démarrer les projets de la priorité 1.

**Le lancement des projets de la priorité 2 sera arbitré au cas par cas** au regard des priorités globales du Département, des conclusions d'études complémentaires et des propositions formulées à l'issue de la consultation citoyenne (axe 3).

- **Un axe n°3 sur la consultation citoyenne**

Cette sollicitation citoyenne permettra de faire examiner la production des axes n°1 et 2, dans l'objectif de faire participer les habitants concernés aux réflexions sur les mobilités de leur territoire.

Une consultation via la plateforme « [jeparticipe.ille-et-vilaine.fr](http://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr) » sera organisée. Chaque internaute pourra ainsi déposer une contribution publique à partir de documents synthétisant les principaux axes envisagés pour le pacte des mobilités de son territoire.

L'ensemble de ces contributions fera l'objet d'une synthèse complète et pourra être mobilisée pour amender les orientations et le plan d'action initialement envisagé.

En parallèle de cette consultation citoyenne, les élus intercommunaux et communaux et les autres acteurs locaux (associations, acteurs économiques, ...) seront intégrés à la démarche sous forme de table-ronde, ou d'entretiens.

### **3. LE CALENDRIER PREVISIONNEL**

La durée d'élaboration prévisionnelle du pacte des mobilités locale est de 10 mois, hors période de validation du Département et de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Elle débutera par l'établissement du portrait des mobilités du territoire en septembre 2023 pour une durée de 3 mois.

Au regard de ce diagnostic, des grandes orientations et des scénarios seront proposés afin d'aboutir à un plan d'actions partagé 2 mois plus tard.

Après élaboration de documents de synthèse communicables, ces propositions seront soumises à l'avis des citoyens du territoire durant 1 mois. 3 mois seront ensuite nécessaires pour analyser ces contributions et proposer des évolutions du plan d'action afin d'aboutir à la rédaction d'un projet de pacte des mobilités locales.

### **4. LES PERIMETRES D'ETUDE**

La présente version initiale du pacte des mobilités locales est conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Les projets de mobilités intégrés dans cette version initiale (protocole d'engagement), ainsi que ceux intégrés dans la version finalisée du pacte, seront compris dans le périmètre de l'intercommunalité, et même au-delà en fonction des conclusions du diagnostic des mobilités (s'il permet d'établir l'impact de flux de mobilité supra communautaire).

Il est précisé que les conclusions et les orientations prises par les élus de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné dans leur Schéma cyclable et Schéma des déplacements ne sauraient être redébatues dans le cadre du pacte des mobilités locales.

### **5. LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES**



Au lancement de cette démarche, chacune des parties s'engage dans la co-construction d'une démarche commune selon la méthodologie proposée au paragraphe 2 du présent document. Cette méthodologie s'adaptera toutefois aux réalités locales, en s'appuyant sur les différentes actions déjà impulsées par chaque partie, dans un souci de cohérence et d'optimisation de l'action publique.

### **5.1. LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT D'ILE-ET-VILAINE**

**Dans le cadre de ce protocole d'engagement, le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à prévoir l'engagement des projets d'infrastructures suivants (en fonction du plan de charge de ses services et de sa capacité propre d'investissement), sans attendre la version finalisée du pacte des mobilités locales :**

- La création d'infrastructures cyclables à haut niveau de service Ille & Vélo :
  - Liaison Montreuil-le-Gast - Melesse – Saint-Grégoire
  - Liaison La Mézière – La Chapelle-des-Fougeretz
  
- La sécurisation ou requalification du réseau routier existant :
  - La sécurisation de la RD106 entre Saint Médard-sur-Ille et Saint-Aubin-d'Aubigné, intégrant la prise en compte des enjeux d'aménagements cyclables (liaison n°13 du schéma CCVIA Saint-Médard-sur-Ille / Saint-Aubin d'Aubigné)
  - Les rectifications de virages de la RD 794 entre Saint-Aubin du Cormier et Sens-de-Bretagne
  - L'amélioration de la sécurité du carrefour des Olivettes à Melesse sur la RD 82
  - Le réaménagement du giratoire à la Mézière au croisement des RD 27 et RD 637
  
- La mise en 2X2 de la RD 175 entre Mouazé et Sens de Bretagne

**Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, également, dans un travail permettant de favoriser le développement et la mise œuvre de projets de mobilités durables par les territoires, comprenant :**

- L'évolution de l'annexe au règlement de voirie départementale relative aux aménagements cyclables ;
- La définition précise des règles, recommandations et gouvernance en matière d'aménagements cyclables ;
- La formation des agents départementaux dans le domaine des mobilités durables, avec l'objectif d'offrir un soutien en ingénierie (fonction de la capacité des services concernés en termes de plans de charge) aux collectivités locales et de permettre une meilleure efficacité dans l'instruction des projets locaux.

**Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage, par ailleurs, à accompagner les projets de mobilités durables des intercommunalités breilliennes par le biais de dispositifs d'aide financière.**

Le soutien des projets en maîtrise d'ouvrage intercommunale et communale pourra être étudié afin de les soutenir financièrement dans le cadre des contrats de solidarité territoriale et d'une enveloppe sectorielle dédiée aux mobilités durables.

## **5.2. LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE**

Depuis le 15 juin 2021, à la suite de la Loi d'Orientation sur les Mobilités, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné est Autorité Organisatrice de la Mobilité. A ce titre elle est compétente en matière de mobilités sur son ressort territorial.

La stratégie mobilités du Val d'Ille-Aubigné est incarnée dans le schéma des déplacements qui comprend un schéma directeur cyclable, documents adoptés en décembre 2018. Elle se décline en trois axes :

- Améliorer les déplacements vers et depuis l'agglomération rennaise,
- Faciliter les déplacements communautaires,
- Développer des initiatives engageantes et des mobilités innovantes.

Ce document constitue également le volet mobilités du PCAET 2020-2025 de la Communauté de communes, adopté en février 2020.

La Communauté de communes a déjà engagé les actions suivantes :

- Politique cyclable : mise en œuvre du schéma directeur cyclable, développement du stationnement et de la signalétique vélo, promotion auprès des scolaires (savoir rouler à vélo), service de location de vélos à assistance électrique et aide à l'achat sous conditions de ressources,
- Covoiturage : aménagement d'aires de covoiturage, adhésion à la plateforme OuestGo,
- Autopartage : 3 véhicules électriques en autopartage en boucle mis à disposition sur le territoire,
- Aménagement de pôles d'échange multimodaux,
- Transports en commun : participation financière à l'expérimentation du renfort d'offre ligne 11 BreizhGo, étude sur la mise en place d'un service de rabattement vers la gare de Montreuil-sur-Ille,
- Communication : rendez-vous solutions transports, appel à projets citoyens, fête du vélo, campagne de communication, flyers sur les services existants, etc.

**Dans le cadre de ce protocole d'engagement, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné s'engage à la mise en œuvre de son Schéma cyclable et de son Schéma des déplacements.**

**La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné s'engage, par ailleurs, à assurer la cohérence des projets cyclables du Département avec son schéma cyclable, en prévoyant notamment la continuité des pistes cyclables en zone agglomérée par les communes membres qui détiennent la compétence voirie.**

C'est dans ce contexte que la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné envisage, de solliciter dès 2023 des demandes de subventions au titre du Pacte des Mobilités Locales afin de réaliser les actions / travaux suivants :

TYPE DE PROJET	PROJET(S) ENVISAGÉ(S)	DATE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX	MONTANT ESTIMATIF (HT)
Liaison cyclable	Liaison n°7 du schéma cyclable de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, reliant les communes de La Mézière et Montreuil-le-Gast	Mars 2024	193 980€
Liaison cyclable	Liaison n°11 du schéma cyclable de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, reliant les communes de Feins et Montreuil-sur-Ille	Mars 2024	227 460€
Liaison cyclable	...Aménagement de la rue de La Mézière à Montreuil-le-Gast	2024	44 583€

## 6. LA GOUVERNANCE

Le Département d'Ille-et-Vilaine, à l'initiative de l'élaboration du pacte des mobilités locales, assurera le pilotage et l'animation de cette démarche. Il sera accompagné par le bureau d'étude VIZEA.

S'inscrivant dans une démarche partenariale, l'élaboration des pactes des mobilités locales a pour objectif la co-construction d'une politique mobilité entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et le Département. Chaque étape se fera donc en accord entre le Département et la Communauté de communes.

Le Département coordonnera les interventions du prestataire et organisera les différentes instances de suivi et de décision :

- **Comité de pilotage**

Cette instance réunira les élus de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et du Département ainsi que les directeurs des Pôles. Elle permettra une présentation des résultats des études et de l'avancement du projet ainsi qu'une validation des différentes étapes de la démarche et des choix qui seront opérés.

- **Comité technique**

Cette instance réunira les services techniques de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (représentants du Pôle Aménagement et Urbanisme) et du Département (représentants du Pôle construction et logistique et de la Délégation générale à la transformation).

Le Comité technique devra systématiquement se réunir en amont de l'organisation des Comités de Pilotage. Le Comité technique pourra demander que des modifications soient apportées aux documents qui seront présentés au Comité de Pilotage.

- **Ateliers de travail thématique**

Des ateliers spécifiques pourront être organisés entre les services de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et du Département, avec le bureau d'étude pour étudier finement des thématiques spécifiques.

- **Entretiens des acteurs locaux**

Le bureau d'étude en charge du portrait des mobilités de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné sera amené à mener des entretiens auprès des acteurs locaux : élus au sein de la Communauté de communes, des communes concernées, autres acteurs publics, privés ou associatifs.

La liste des personnes sollicitées sera élaborée en lien avec le Département et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

## **7. LA COMMUNICATION**

Dans le cadre de la communication sur le pacte des mobilités locales, des actions et des supports de communication communs entre le Département et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné seront à réaliser et à diffuser ensemble.

### **Fait à Montreuil-le-Gast, le**

Pour la Communauté de Communes  
du Val d'Ille-Aubigné,

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine,

Le Président.

Le Président du Département d'Ille-et-Vilaine  
Jean-Luc CHENUT.